Les Signes des Temps

„Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche et à la porte.“ **Matthieu 24 : 33.**

7ME ANNÉE, NO. 4. BALE (SUISSE) OCTOBRE 1882. 76ME NUMÉRO.

Les Signes des Temps

JOURNAL MENSUEL

Publié par la

SOCIÉTÉ DES ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR

COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ :

J.-N. ANDREWS - - - J. ERZENBERGER
PIERRE SCHILD.

PRIX D'ABONNEMENT CINQ FRANCS
Par An, ou par Volume de 12 Numéros.

S'Adresser (FRANCO) : M. J.-N. ANDREWS, Bureau des SIGNES DES TEMPS, Bâle, (Suisse.)—L'année de ce journal commence au mois de **Juillet**, mais on peut commencer l'abonnement à toute autre époque si on le désire. —Ceux qui veulent nous envoyer de l'argent pour notre journal ou pour des traités, peuvent, s'il leur est difficile d'envoyer un mandat, nous faire parvenir des timbres-poste suisses ou français, surtout lorsqu'il ne s'agit que de petites sommes.

Articles Variés.

LE SOUVERAIN PONTIFE

—ET—

L'ÉGLISE DE ROME,

SOUTIENS DE LA VÉRITÉ, PAR L'ACCOMPLISSEMENT DES ÉCRITURES;

—OU—

CONSIDÉRATIONS SUR L'ARTICLE XXXIme DE LA CONFESSION DE FOI DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE.

DISCOURS PRONONCÉ

DANS L'ÉCOLE DE THÉOLOGIE DE GENÈVE, A SA RENTRÉE DU 3 OCTOBRE 1843.

Par M. le Prof. Gaussen.

EN QUATRE CHAPITRES.—CHAP. IV.

ONZIÈME *caractère*.—Ses BLASPHÈMES. —Daniel a dit (au verset 25) : *Il proférera des blasphèmes contre le Souverain.*— Or y a-t-il rien de plus blasphématoire que les prétentions et que les titres du Pontife Romain ? Se dire «le Saint Père» (c'est le nom que Jésus donne à son Père)! «le Père très-saint!» «l'Epoux de l'Eglise!» «la tête de l'Eglise universelle» (c'est le nom incommunicable du Fils unique de Dieu)!—Se dire «Sa Sainteté!» «le vicaire de Jésus-Christ, le vice-Dieu, Dieu sur la terre, *Deus in terra, sanctissimus Pater, sua sanctitas!!!*» (*)—Se déclarer infaillible; oser mettre ses décrets au-dessus même de ceux de la Parole de son Dieu; prétendre dispenser les hommes des commandements de son Créateur! Soutenir que lui seul crée les prêtres, lesquels seuls à leur tour, créent leur Dieu dans un fragment de pain, par trois paroles latines, pour le faire manger au peuple!!! Pardonner les péchés commis contre le Seigneur des seigneurs; ouvrir aux hommes à son gré les portes du ciel!—Est-ce assez de blasphèmes, de la part d'un ver de terre?—Y eut-il jamais sous le ciel aucun pouvoir qui, par cet endroit, fût comparable au pape?—Trouverez-vous nulle part son pareil dans l'histoire des folies et des orgueils de l'homme?—Et que dire encore quand on sait (et tout le monde en convient) que les prêtres capables de ces excès d'audace, furent pour la plupart, durant un grand nombre de générations, le scandale de l'univers, par leur luxure, leurs débordements et leurs cruautés!

(*) Dieu sur la terre, le très-saint Père, sa sainteté.

Douzième caractère.—Sa HAINE homicide et ses persécutions CONTRE LES VRAIS CHRÉTIENS.—Daniel nous dit (au verset 21): *J'avais regardé comment cette petite corne faisait la guerre contre les saints et les surmontait:* et il ajoute (au verset 25): *Elle détruira les saints du Souverain.*—Hélas! ici la voix de l'histoire répond à grand cris à celle de la prophétie. Toutes ses pages, jusqu'au siècle dernier, quand elle parle des papes, vous les montrent poursuivant à outrance les hommes qui voulaient vivre selon la Parole de Dieu; et ceux-ci, mis à mort en leur nom comme des brebis de tuerie. Les paroles manquent pour décrire ce qu'a été la papauté par ce caractère durant des siècles.—Qui pourra faire le récit de ce qui s'est passé pendant six cents années dans tous les souterrains et dans les auto-da-fé de la «Sainte Inquisition», de ce tribunal incomparable dont tous les actes, pendant ces six cents années, furent dirigées et réglementées par des bulles de la Cour de Rome?—Les autres pouvoirs de la terre ont fait mourir des hommes par milliers (car l'homme naturel a les pieds légers pour répandre le sang); mais le Pontife de Rome a fait mourir *les Saints*.—Ses décrets maudissaient et condamnaient au feu tout homme surpris à lire sa Bible en une langue vulgaire.—Et remarquez bien ici qu'il ne servirait à rien, pour infirmer le témoignage de l'histoire dans ce signalement des Pontifes romains, d'alléguer des cruautés commises ailleurs pour cause de religion. On les désavoue, on les condamne, on les déteste aujourd'hui dans toutes les communions, ces cruautés; mais il n'en peut être ainsi dans celle du pape, car elles ne sont pas écrites seulement dans son histoire, elles le sont dans son dogme! Le devoir de faire mourir les hérétiques est écrit parmi les décrets infaillibles et irrévocables de ses conciles généraux (*), comme ceux de la Messe ou du Purgatoire; et quand Luther eut osé dire «qu'il est contre la volonté du Saint-Esprit qu'on brûle au feu les hommes convaincus d'erreurs», la cour de Rome, dans sa bulle *Exsurge*, mit cette sentence au nombre des quarante-une propositions pour lesquelles, condamnant Luther, elle ordonnait, sous des peines sévères, qu'on le saisît *(personaliter)*, et qu'on l'envoyât au pape.

(*) Le 3me et le 4me de Latran.

Treizième caractère.—Ses HÉRÉSIES audacieuses.—Voici peut-être encore ce qu'il y a de plus frappant; et, par ce nouveau trait, le Pontife Romain n'eut jamais son pareil. —Daniel a dit de la petite corne: *Le roi différent des dix autres, prétendra pouvoir changer les temps et la loi.*—Or, c'est ici l'attentat inouï que le Pape a commis contre la loi de son Dieu: il a prétendu pouvoir la *changer* dans sa souveraineté, dans sa sanction, dans son usage, dans son contenu, dans sa morale et dans son dogme. —J'ai dit dans sa souveraineté: seul sur la terre, se proclamant infaillible, il a osé mettre ses décrets et ses traditions au niveau et au-dessus des Ecritures.—J'ai dit dans sa sanction: seul sur la terre, il a prétendu pardonner les péchés que cette loi condamne, et dispenser des devoirs que cette loi commande.—J'ai dit dans son usage: seul sur la terre, depuis six cent quatorze ans (je veux dire depuis le concile de Toulouse, 1229), il a défendu au peuple de Dieu la lecture des Livres saints. Jamais rien de semblable ne s'est vu dans la chrétienté. Les églises d'Orient, toutes corrompues qu'elles sont, ont mis les Ecritures sur un trône dans tous leurs conciles; le pape est le seul prêtre qui ait osé publiquement interdire aux autres hommes la Parole de son Juge et de son Dieu.—J'ai dit dans son contenu: seul sur la terre, il a voulu, dans son concile de Trente, ajouter des livres d'hommes aux oracles de l'Ancien Testament (par exemple, les Maccabées, tenus pour livres humains aux jours de Jésus-Christ).—J'ai dit dans sa morale: lisez celle que propagent les Jésuites; lisez les directions données, encore cette année, aux confesseurs de Fribourg, de Grenoble, de Strasbourg et de toute la papauté; lisez ces trois cent vingt-six auteurs de la société de Jésus qui ont été condamnés au siècle dernier par les tribunaux de tous les peuples européens comme encourageant tous les crimes, et que le parlement de Paris a fait brûler en 1762 par la main du bourreau (*). Toutes ces abominations viennent d'être accueillies, recommandées, sanctionnées par le Pontife Romain, soit dans le rétablissement solennel de la société de Jésus en 1814; soit dans la béatification par Pie VII du jésuite Liguori, le grand promoteur des immoralités du probabilisme; soit dans sa pompeuse canonisation plus récente encore par le pape aujourd'hui régnant, qui *canonisait* ainsi des maximes détestables, si vainement flétries par Pascal, il y a deux cents ans, et si vainement brûlées par

(*) *Du Jésuitisme Ancien et Moderne;* par M. l'archevêque de Malines (p. 212). De ces 326 publications, approuvées toutes par trois théologiens jésuites, à ce commis, 17 encouragent l'impudicité; 28, le parjure; 33, le vol; 36, l'homicide; 68, le régicide; 14, la simonie, etc.

le bourreau de Paris, il y a quatre-vingts ans (sur la «restriction mentale», sur «la probabilité» et sur «le péché philosophique»).—J'ai dit enfin dans son dogme: quand il a proclamé, de son autorité plénière, les hérésies les plus opposées à la Parole de Dieu, sur le culte des images, sur l'exaltation des prêtres, sur leur célibat forcé, sur la confession auriculaire, sur un sacerdoce ecclésiastique et un sacrifice dans la messe, sur l'invocation des morts, sur l'usage d'une langue inconnue dans le culte, sur l'adoration de Marie, sur les reliques, sur le purgatoire, sur un épiscopat universel du pape:... mais surtout (remarquez bien ceci), quand il a professé précisément les quatre doctrines que St.-Paul avait signalées comme la marque de l'Homme de Péché: 1° les miracles de mensonge; 2° le culte des demi-dieux, ou morts-déifiés, qu'on adorait chez les Romains et les Grecs sous le nom de démons; 3° la doctrine du célibat ecclésiastique; 4° l'interdiction des viandes.—Voici les paroles de St.-Paul (1 Tim. 4:1–3): «L'Esprit dit expressément (il le disait dans Daniel), qu'aux derniers temps, quelques-uns se révolteront de la foi, s'adonnant à des esprits séducteurs et à la doctrine des démons, enseignant des mensonges par hypocrisie, et ayant une conscience cautérisée, défendant de se marier et d'user des viandes que Dieu a créées pour les fidèles!»

Quatorzième et dernier caractère.—LA DURÉE exacte de ses persécutions contre le peuple de Dieu.—Daniel et Saint-Jean déclarent plusieurs fois que ce sera «*jusqu'à un temps, des temps et la moitié d'un temps*», ou mille deux cent soixante jours prophétiques, que l'on prend, avec de fortes raisons, pour autant d'années.—Qui pouvait croire à l'avance qu'un roi-prêtre si violent, si fastueux, si cruel, si blasphémateur, si contraire aux Ecritures et si bien décrites par elles, si outrageux contre les peuples et contre les rois, durerait douze ans? — et le Saint-Esprit nous dit qu'il durera douze cent soixante ans! et cela s'est vu! Je n'essaierai pas, Messieurs, de vous dire aucun des calculs qu'on a fait sur son commencement et sur son terme; mais je demanderai seulement qu'on admire encore ce quatorzième caractère prophétique du Pontife Romain, comme on doit admirer tous les autres.

Enfin, Messieurs, les mêmes prophéties ont prédit également son JUGEMENT ET SA RUINE.—Je ne veux pas entrer dans ce sujet; mais j'aime à vous le rappeler en finissant, pour vous donner courage. Voici les paroles de Daniel: *Le jugement se tiendra, et on lui ôtera la domination, en le détruisant et le faisant périr, jusqu'à en voir la fin, afin que le règne et la domination et la grandeur des royaumes qui sont sous tous les cieux, soit donnée au peuple des saints du Souverain. Son royaume est un royaume éternel, et tous les empires lui seront assujettis et lui obéiront.*

Messieurs, cette esquisse du seul chapitre septième de Daniel suffira, je l'espère, pour faire entrevoir avec quelle abondance de lumière les Ecritures établissent le dogme dont j'ai désiré vous entretenir. Des éclats bien plus brillants encore jailliraient des prophéties de St.-Paul et de St.-Jean sur le même sujet.—J'y pourrai revenir quelque jour.—Mais que faut-il conclure de tout cela?

1° Que nos pères étaient bien fondés, quand ils écrivirent ce dogme dans leurs confessions de foi;

2° Que vous devez, à votre tour l'étudier avec soin, pour vous disposer à le prêcher;

3° Qu'il n'est pas seulement une arme de controverse, mais qu'il renferme, pour l'âme fidèle, une immense consolation. Le pape nous y prêche Jésus-Christ; puisqu'au terme du règne de l'*Homme de péché*, les Ecritures nous montrent toujours celui de notre Rédempteur, son avénement glorieux, notre commun rassemblement auprès de lui (ἡμῶν ἐπισυναγωγην ἐπ' αὐτὸν 2 Thess. 2:1), le bienheureux millénium et le règne des saints.

4° Que rien n'est plus puissant que cette doctrine, pour combattre Rome directement. —De même que nous perdrions du temps si, pour prêcher Jésus, nous nous contentions de décrire ses vertus, au lieu de dire: C'est le Christ!—ainsi nous perdons beaucoup de temps, si, pour réfuter le pape nous nous contentons de montrer ses hérésies et ses crimes au lieu de dire: C'est l'Homme de péché!

5° Que la prédication de cette vérité devient très-utile pour établir dans la foi les âmes des troupeaux.—Dans la controverse vulgaire, vous ne faites que démolir; vous renversez, il est vrai, la messe, le purgatoire, les indulgences; c'est bien, mais c'est tout.—Ici, nous prêchons la divinité de la Bible; car, en montrant le pape, nous montrons un miracle: et ce miracle crie: Croyez la Bible!—Considéré par cet endroit, l'endurcissement des Romanistes, comme l'endurcissement des Juifs, édifie merveilleusement l'Eglise, parce qu'il a été prédit; et c'est ainsi que cette doctrine change pour nous les scandales de Rome en une éloquente prédication.—Nous l'avons dit dans notre titre, par là le Souverain Pontife et l'église romaine deviennent, à leur manière, d'admirables soutiens de la vérité.

6° Que l'usage de cette doctrine sera très-précieux encore pour réveiller, pour désabuser et pour effrayer à salut bien des consciences malades.—Combien d'hommes de nos jours, tout en voyant les abominations de Rome, voudraient composer avec ce système impur, et prétendraient demeurer innocemment dans Babylone, en faisant abstraction de ses hérésies et en spiritualisant ses rites idolâtres! Cette doctrine leur criera: «Rompez, rompez tout pacte avec l'iniquité!»—«*Sortez, sortez de Babylone, mon peuple! de peur qu'ayant part à ses péchés, vous n'ayez part à ses plaies!* Apoc. 18:4.

7° Que, par la méditation de cette vérité, vous vous affermirez pour votre tâche; vous vous préparerez pour les jours difficiles qui s'approchent; vous entendrez la trompette prophétique qui sonne pour encourager la sainte armée de Dieu; vous vous armerez contre la persécution, et, s'il le fallait, pour le martyre!—Ce n'est pas une lutte ordinaire que celle du chrétien évangélique contre ce pouvoir que les Ecritures lui ont signalé depuis tant de siècles, et que son maître doit anéantir bientôt par la splendeur de son avénement.—On raconte que cette pensée fit la force de nos Réformateurs. Elle soutint le courage de Wicklef; elle fit la sainte audace de Luther; et le grand Knox, de même qu'Hamilton, son jeune et noble devancier, l'avait toujours devant les yeux; elle le rendit intrépide, elle endurcit sa face comme un caillou devant le visage irrité des princes et devant la colère des peuples.

8° Enfin, par la prédication de cette doctrine, vous réjouirez le peuple de Dieu; vous le préparerez à la venue de son Rédempteur; et vous appellerez ses regards vers les scènes qui s'approchent;—car les chrétiens sont toujours définis par ce trait: «Ils attendent Jésus-Christ;» ils ont aimé son avénement;» ils lui disent: «Seigneur, souviens-toi de moi quand dans ton règne tu viendras!»—«Il ne vous manque aucun don (disait St.-Paul aux Corinthiens), pendant que vous attendez des cieux la manifestation de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vous affermira jusqu'à la fin, pour être irrépréhensibles en la journée de notre Seigneur Jésus-Christ!»

AGENCE DIVINE
—DANS—
LES CONVULSIONS TERRESTRES.

PAR M. D.-T. TAYLOR.

«Terre, tremble pour la présence du Seigneur.» Ps. CXIV, 7.

ON trouve une preuve de l'action divine dans les convulsions de la terre dans le fait des nombreux exemples où il est parlé dans la Bible des tremblements de terre et de l'ébranlement des hautes montagnes. On le remarque particulièrement dans ces passages où ces secousses sont spécialement attribuées à Dieu ou à ses anges puissants auxquels le pouvoir a été donné sur les éléments. «Or, le Sinaï était tout en fumée, parce que l'Eternel y était descendu dans le feu; et sa fumée montait comme la fumée d'une fournaise, et toute la montagne tremblait fort.» Ex. 19:18. «O Eternel! quand tu sortis de Séhir, quand tu partis du territoire d'Idumée, la terre fut ébranlée, même les cieux se fondirent en eaux.» Juges 5:4. «Alors la terre fut ébranlée et trembla..... parce qu'il était en colère.» 2 Sam. 22: 8. «La terre trembla, même les cieux se fondirent en eaux, pour la présence de Dieu; et ce mont de Sinaï pour la présence de Dieu, du Dieu d'Israël.» Ps. 68:9. «Il fait trembler la terre et la remue de sa place et ses colonnes sont ébranlées.» Job 9:6. «Tu as ému la terre et tu l'as fondue; guéris ses brèches car elle est ébranlée.» Ps. 60:4. «Mais l'Eternel est le Dieu de vérité; c'est le Dieu vivant et le Roi éternel; la terre sera ébranlée par sa colère.» Jér. 10:10. «J'ai regardé les montagnes, et voici elles tremblent, et toutes les collines sont renversées.» Jér. 4:24. «C'est lui qui regarde la terre, et elle tremble; qui touche les montagnes et elles fument.» Ps. 104:32. «Les montagnes tremblent à cause de lui et les côteaux s'affaissent.» Nahum 1:5. «Elle sera visitée par l'Eternel des armées avec des tonnerres, avec des tremblements de terre et avec un grand bruit de tempête, de tourbillon et avec la flamme d'un feu dévorant.» Esa. 29:6.

Dans tous ces passages, le mot hébreu *eh-rets* est proprement rendu par terre, comme dénotant le globe physique, tandis que le verbe descriptif, rendu par «trembler» et «ébranler» dans le sens original, signifie «trembler, bruire, ébranler, etc, comme dans un tremblement de terre»

En second lieu, nous attirons l'attention sur les passages suivants, où il est fait allusion à des tremblements de terre qui sont expressément désignés comme des jugements exercés contre l'impiété des hommes, et des marques de la colère de Dieu à cause du péché.

A l'époque du déluge, «la terre était corrompue devant Dieu, et remplie d'extorsion. .... Je les détruirai *avec la terre*». Gen. 6: 11–13. «*Le monde (cosmos)* d'alors périt.» 2 Pier. 3:6. Dans Gen. 6:11, le mot hébreu *shahghath* rendu par «corrompue» signifie tachée, gâtée détruite. Dieu dit ensuite: «Il n'y aura plus de déluge pour *détruire* la terre.» Gen. 9:11.

Fairholme, Granville Penn et beaucoup d'autres pensent qu'au déluge, toute la terre sèche fut ébranlée et s'enfonça dans les eaux. «En ce jour-là, toutes les fontaines du grand abîme [les mers intérieures] furent

rompues.» Gen. 7 : 11. Et le livre d'Hénoc, que rappellent ces auteurs, représente les montagnes, les collines, et la masse de la terre comme englouties par un grand abime. Et comme les géologues sont d'accord en supposant que le déluge agit sur le globe avec tumulte et violence, il est assez probable qu'au déluge de grandes convulsions terrestres furent envoyées par Celui qui fait que «ses colonnes sont ébranlées», et qui est décrit dans la prophétie comme Celui qui fait trembler la terre dans ses fondements.

A la destruction de Sodome, lorsque «l'Eternel fit pleuvoir sur Sodome et Gomorrhe du soufre et du feu, *de la part de l'Eternel*», «il monta de la terre une fumée comme la fumée d'une fournaise», (Gen. 19 : 24, 28) le terrain fut sans doute ébranlé, et la vallée s'enfonça à une profondeur de treize cent douze (1312) pieds en-dessous du niveau de la Méditerranée. Un fleuve de feu intérieur sortit, formant pendant un certain temps un immense cratère, comme Abraham le vit le matin suivant; les méchants habitants de ces villes souffrirent «la peine d'un feu éternel» (Jude 7); et ceci fut probablement accompli, dit un savant écrivain, par un tremblement de terre accompagné de l'action volcanique. Suivant David A. Wells, les géologues supposent généralement que cette catastrophe a été le résultat de l'action volcanique.

Et si l'on se souvient que les anges furent envoyés de Dieu pour accomplir cette terrible ruine, qui oserait nier que, par les mêmes mains et pour les mêmes raisons, Herculanum et Pompéï furent ensevelies par les cendres du Vésuve? Parce qu'il n'y a point de prophète qui apparaisse et affirme que c'est le Seigneur Eternel qui fait ces choses, devons-nous en conclure que lorsque de terribles tremblements de terre et des erruptions volcaniques arrivent de *nos jours*, détruisant de belles contrées et leurs habitants, ce n'est simplement que l'effet des lois naturelles, sans aucune intervention divine?

Lorsque Pharaon fut détruit, nous lisons que la mer les a couverts—*la terre les engloutit*—ils sont descendus au fond des eaux comme une pierre, comme du plomb, au plus profond des eaux. Ex. 15 : 5, 10, 12. Le Dr. Adam Clark, parlant de ce verset, dit: «Il est très-probable que dans cette circonstance, il y eut un tremblement de terre, et que des crevasses s'ouvrirent au fond de la mer, par lesquelles beaucoup furent engloutis, quoique une multitude d'hommes fussent couverts par les eaux qui rejetèrent leurs corps morts sur la côte. Le psalmiste déclare fortement qu'il y eut un tremblement de terre dans cette occasion: «Les eaux t'ont vu, ô Dieu! les eaux t'ont vu et ont tremblé; même les abîmes en ont été émus. Les nuées ont répandu des inondations d'eaux, les nuées ont fait retentir leur voix; tes traits ont volé çà et là. Le son de ton tonnerre était dans la rondeur de l'air; les éclairs ont éclairé la terre habitable; *la terre* en a été émue et *en a tremblé*.» Ps. 77 : 17–19. Il est digne de remarque qu'il nous est parlé ici de tous les phénomènes qui ont accompagné le tremblement de terre, c'est-à-dire, les commotions du sol avec des convulsions atmosphériques, de terribles orages de pluie, des grondements de tonnerre et des éclairs.

Lorsque Coré fut détruit, Moïse dit: «Mais si l'Eternel crée une chose toute nouvelle, et que la *terre s'entr'ouvre*, et les engloutisse» —ce qui fut littéralement accompli, car il nous est dit que «la terre qui était sous eux se fendit; et la terre s'entr'ouvrant les engloutit—et la terre les couvrit, et ainsi ils périrent du milieu de l'assemblée.» Nomb. 16 : 30–34. Nous avons ici un châtiment direct infligé par la puissance divine à cause du péché. Le Dr. Adam Clark l'appelle un *tremblement de terre surnaturel*. Le Dr. William Smith, dans son dictionnaire biblique, l'appelle un «tremblement de terre» et avec le Dr. Kitto, dit que les tremblements de terre arrivent fréquemment en Palestine, et que l'on voit partout des traces de l'action volcanique. Cet événement fit une impression si terrible qu'il demeura longtemps en mémoire parmi les Hébreux, et il est particulièrement déclaré que ce fut l'une des «grandes œuvres que l'Eternel a faites.»

Lorsque en 1783, à Oppido, en Calabre, la terre s'ouvrit sur une longueur de 500 pieds, et à une profondeur de plus de 200 pieds, et de même à Lisbonne en 1755, lorsque, par un terrible tremblement de terre, le sol s'ouvrit et engloutit 60000 personnes avec le quai de marbre des bords du Tage, sur lequel elles se tenaient, ainsi que plusieurs vaisseaux—et dont rien ne reparut à la surface—devons-nous supposer que Dieu, qui a infligé les plus terribles tremblements de terre dans ces parties de notre globe, habitées par les partisans de la papauté, n'avait pas la main dans les deux tremblements de terre que nous venons de nommer, et dans lesquels deux cent mille personnes périrent?

Lorsque les Philistins furent défaits, «Il y eut de l'effroi dans le camp, dans les champs, et parmi tout le peuple; et le poste et les ravageurs furent effrayés eux aussi, et la *terre trembla*». 1 Sam. 14 : 15 (Lausanne) Nous avons ici une panique extraordinaire dans une grande armée, et parmi «tout le peuple». Toute la contrée paraissait aussi être dans un trouble extraordinaire. Tout ce bouleversement fut causé par le Seigneur qui défit complétement les Philistins.

Lorsque Dieu s'approcha d'Elie, sur la montagne d'Horeb, il se fit aussi un «*tremblement*». 1 Rois 19 : 11. Le Dr. A. Clark parle de quelques personnes qui pensaient que tous ces divers phénomènes qui arrivèrent alors, étaient simplement naturels, comme le vent ou tempête et le feu sortant de la terre sont souvent accompagnés de telles commotions terrestres—mais la conclusion du Dr. C. est plus probable. Il dit: «Quoique toute chose ici soit produite dans son ordre *naturel*, pourtant la cause en est entièrement *surnaturelle*.» La version Chaldéenne, en paraphrase, rend le mot «tremblement» par la phrase «une armée des anges de commotion» comme si l'on croyait que les événements avaient été causés par la main des anges, comme le fut la destruction de Sodome, tandis que le mot hébreu est invariablement rendu par «tremblement de terre», et il est ainsi traduit dans la version des Septante.

Un tremblement de terre eut également lieu pendant le règne d'Hosias. Nous en avons ces allusions dans la Parole de Dieu: «Deux ans avant le tremblement de terre.» Amos 1 : 1. «Et vous fuirez comme vous vous enfuîtes devant le tremblement de terre, aux jours d'Hosias, roi de Juda.» Zach. 14 : 5. L'historien Josèphe affirme que ce tremblement de terre eut lieu au moment où le roi, devenu orgueilleux, usurpa l'office sacrée des sacrificateurs en entrant avec insolence dans le temple pour offrir l'encens, menaçant de tuer tous ceux qui s'opposèrent à lui, sur quoi, dit-il, un grand tremblement de terre ébranla le sol. Le temple lui-même fut endommagé et fendu, et les montagnes autour de Jérusalem furent crevassées, et l'impie roi fut frappé de lèpre. Tout cela est confirmé par Amos et Zacharie, et le récit divin, dans 2 Chron. 26 : 16–23. Le Dr. Smith, déjà cité, pense qu'une grande convulsion eut réellement lieu, une des plus remarquables de la Palestine, et tout cela confirme ce que nous avons dit, savoir que les tremblements de terre sont souvent des indications du déplaisir de Dieu contre des peuples, des villes et des contrées à cause de leur impiété, et peuvent être regardés comme des punitions temporelles infligées à cause de cela.

Il est aussi dit qu'à la résurrection de notre Seigneur, «*la terre trembla*, des rochers se fendirent, des sépulcres s'ouvrirent.» Mat. 27 : 51, 52. «Et il se fit un grand tremblement de terre, car un ange du Seigneur descendit du ciel et vint rouler la pierre de devant l'entrée du sépulcre.» Chap. 28 : 2. Ceci était évidemment miraculeux. Le mot grec employé ici est *seismos*, qui dans tous les cas dénote une grande secousse, ou tremblement de terre. Ce tremblement de terre se fit sentir dans toute la Judée et aussi en Asie-Mineure. Maundrell et d'autres voyageurs parlent de rochers fendus existant encore autour de Jérusalem, dont la vue est si extraordinaire que l'on raconte l'exemple d'un incrédule qui fut converti en observant attentivement ces preuves de la puissance divine, qui furent manifestées lorsque le Fils de Dieu donna sa vie sur la croix pour le salut du monde, et que la terre trembla lorsque son cœur se brisa sous le lourd fardeau des péchés des hommes.

De nouveau, dans l'époque critique de l'histoire de l'Eglise primitive, après que des prières ferventes eurent été offertes, il est dit que «le lieu où ils étaient assemblés *trembla*» et les apôtres furent remplis du St.-Esprit d'une manière inconnue auparavant. Les commentateurs attribuent cela à un tremblement de terre, envoyé pour montrer la présence de Dieu au milieu de ses élus; comme une réponse à la prière de la foi, comme proclamant le pouvoir irrésistible de Jéhovah. Le mot original *salos* est défini par les lexicographes comme signifiant «balloter, agiter de côté et d'autre.» Cette parole étant prononcée concernant un lieu, il n'y a point de doute que le Dr. Clark n'ait raison d'appeler ce signe de la présence et du pouvoir de Dieu un «tremblement de terre». Cette preuve frappante que Dieu était avec ses saints apôtres fut de nouveau manifestée dans une occasion subséquente; lorsqu'on les eut serré dans les entraves et mis au fond d'une prison, «tout d'un coup il se fit un grand *tremblement de terre*, en sorte que les fondements de la prison furent ébranlés.» Act. 16 : 26. Il est impossible d'attribuer ces événements à des causes naturelles et secondaires, d'une manière à écarter la main de Dieu. Nous pouvons donc en conclure, avec le Dr. Kitto, que «la fréquence des allusions à ce phénomène dans les tableaux que représentent le psalmiste et les autres écrivains sacrés, montrent que les tremblements de terre n'étaient que trop bien connus chez le peuple Juif.» Et nous pouvons bien observer ici que l'apparition de ces convulsions de la terre, en rapport avec de grands et remarquables changements moraux et naturels dans le gouvernement du monde, par la Divinité, a été remarquée et reconnue par tous les écrivains sacrés et profanes, et est digne de l'attention des mondains aussi bien que des gens pieux, afin que les uns fussent préparés pour toute crise solennelle dans les affaires de ce globe sur lequel nous vivons, et que les autres marchent à la lumière que ces jugements répandent sur l'administration divine des affaires humaines, reconnaissent le pouvoir

conservateur du Dieu tout-puissant, et tremblent à cause des jugements de sa main.

LA FÊTE DES TABERNACLES.

PAR MME. E.-G. WHITE.

SECOND ET DERNIER ARTICLE.

LA fête des Tabernacles était célébrée pour rappeler le temps où les Hébreux demeurèrent dans les tentes, durant leur séjour dans le désert. Tant que durait cette grande fête, le peuple devait quitter les maisons et demeurer dans des tentes faites de branches vertes de pins et de myrtes. Ces constructions de feuillage étaient parfois élevées sur le haut des maisons et dans les rues, mais le plus souvent hors des murailles des villes, dans les vallées et sur les pentes des collines. Dispersés çà et là, dans toutes les directions, ces camps de verdure présentaient un aspect des plus pittoresques.

La fête durait une semaine, et pendant tout ce temps le temple présentait une scène de fête des plus réjouissantes. Les cérémonies des sacrifices étaient célébrées avec grandes pompes; et le son de la musique, se confondant avec les hosannas, remplissait le temple d'une joie triomphante. A la première aube du jour, les sacrificateurs faisaient entendre les sons perçants de leurs trompettes d'argent, et d'autres trompettes répondaient avec les cris joyeux du peuple, sortant des bocages, répétés par l'écho de colline en colline, de vallée en vallée, saluant le jour de fête. Ensuite le sacrificateur puisait dans les eaux courantes du Cédron, une cruche d'eau et, l'élevant en l'air pendant que les trompettes sonnaient, il gravissait les grands escaliers du temple, marchant en mesure, d'un pas lent et cadencé, tout en chantant: «Nos pieds se sont arrêtés dans tes portes, ô Jérusalem!»

Il portait la cruche à l'autel qui était au milieu de la cour du temple. Là se trouvaient deux bassins d'argent auprès de chacun desquels se tenait un sacrificateur. La cruche d'eau était versée dans un bassin, et une cruche de vin dans l'autre, d'où le contenu de tous deux coulait dans un tuyau qui communiquait au Cédron, et était conduit à la mer Morte. Le spectacle de l'eau consacrée représentait la source qui coulait du rocher dans le désert pour étancher la soif des Hébreux. Ensuite les chants de joie continuaient: «Car l'Eternel est ma force et ma louange», «c'est pourquoi nous puisons des eaux avec joie aux sources de cette délivrance». Toute la grande assemblée se joignait à ce chant de triomphe avec des instruments et des trompettes, tandis que des choristes compétents dirigeaient ce grand concert de louange. Les réjouissances étaient continuées avec une splendeur sans exemple. Pendant la nuit, le temple et ses cours étaient éclatants de lumière, de sorte que toute la ville en était illuminée. La musique, l'agitation des branches de palmiers, les joyeux hosannas, le grand concours du peuple au-dessus duquel rayonnait la lumière des lampes suspendues, les brillants costumes des sacrificateurs et la majesté des cérémonies, tout était combiné pour rendre cette scène imposante à ceux qui en étaient témoins.

La fête tirait à sa fin. Le matin du dernier jour trouva le peuple fatigué de ces longues journées de fête. Tout à coup Jésus éleva la voix avec un accent qui retentit au travers des cours du temple: «Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive. Qui croit en moi, des fleuves d'eau vive couleront de lui, comme l'Ecriture le dit.» La condition du peuple rendait cet appel bien frappant. Ils avaient passé leur temps dans une scène continuelle de pompe et de fête, leurs yeux avaient été éblouis de lumière et de couleurs, leurs oreilles remplies de la plus riche musique, mais il n'y avait rien là qui répondît au besoin de leurs esprits, rien pour satisfaire la soif de leurs âmes, pour ce qui ne périt pas. Jésus les invitait à venir et à boire à la source de la vie qui serait en eux un fleuve d'eau vive qui coulerait jusqu'à la vie éternelle.

Ce matin-là, les sacrificateurs avaient accompli l'imposante cérémonie qui représentait Moïse frappant le rocher et l'apparition de l'eau qui en était sortie. Ce rocher était une image de Christ; ses paroles étaient les eaux vives. Comme Jésus parlait ainsi au peuple, les cœurs de plusieurs étaient émus de crainte et d'admiration, et plusieurs étaient prêts à s'écrier comme la Samaritaine: «Seigneur, donne-moi de cette eau afin que je n'aie plus soif.»

Les paroles du divin Sauveur présentaient son Evangile sous une image bien impressive. Plus de 1800 ans se sont passés depuis que les lèvres de Jésus ont prononcé ces paroles à l'ouïe de milliers d'âmes altérées; mais elles sont aussi reconfortantes et consolantes pour nos cœurs aujourd'hui, et aussi pleines d'espérance qu'à ceux qui les reçurent dans le temple de Jérusalem. Jésus connaissait les besoins de l'âme humaine. La vaine pompe, les richesses et les honneurs ne peuvent satisfaire le cœur. «Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi.» Le riche, le pauvre, le puissant, le faible sont également bien reçus. Il promit de soulager l'esprit oppressé, de consoler les affligés et de donner l'espérance à ceux qui sont abattus.

Plusieurs de ceux qui entendirent Jésus menaient le deuil d'espérances déçues, quelques-uns nourrissaient un chagrin secret, quelques-uns cherchaient à satisfaire les continuels désirs de leur âme, des choses de ce monde et de la louange des hommes; mais lorsque tout cela était obtenu, ils trouvaient qu'ils avaient travaillé pour obtenir une citerne crevassée, d'où ils ne pouvaient étancher leur soif fiévreuse. Au milieu de l'éclat de ces scènes de joie, ils étaient mécontents et tristes. Soudain ce cri: «Si quelqu'un a soif»—les arracha à leurs tristes réflexions et, comme ils écoutaient les paroles qui suivaient, leur esprit s'éclaira de nouvelles espérances. Ils considérèrent le Sauveur se tenant majestueusement devant eux, sa divinité réfléchissant à travers son humanité, et révélant sa puissance céleste en paroles qui faisaient tressaillir leur cœur.

L'appel de Christ à l'âme se fait encore entendre. Il nous invite avec une plus grande puissance même que ceux qui l'entendirent dans le temple au dernier jour de la fête. Le breuvage rafraîchissant de la vie éternelle est offert aux esprits fatigués et épuisés. Jésus les invite à se reposer sur lui. Il se chargera de leur fardeau. Il leur donnera la paix. Des siècles avant l'avénement de Christ, le prophète Esaïe le décrit «comme un lieu où l'on se met à couvert du vent et comme une retraite contre la tempête,» et «comme l'ombre d'un gros rocher dans un pays altéré.» Tous ceux qui viennent à Christ reçoivent son amour dans leur cœur, amour qui est l'eau qui coule jusqu'en vie éternelle. Ceux qui le reçoivent en font part aux autres à leur tour, en bonnes œuvres, en bons exemples et en conseils chrétiens.

Le jour était passé et les Pharisiens et les chefs du peuple attendaient impatiemment un rapport des sergents qu'ils avaient envoyés sur les traces de Jésus, afin de l'arrêter. Mais leurs émissaires revinrent sans lui. On leur demanda aigrement: «Pourquoi ne l'avez-vous pas amené?» Les sergents répondirent d'un air solennel: «Jamais homme n'a parlé comme cet homme.» L'habitude de la violence et du crime avait naturellement endurci le cœur de ces hommes; mais ils n'étaient pas aussi insensibles que les sacrificateurs et les anciens qui avaient résolument repoussé la lumière, et s'étaient livrés à l'envie et à la méchanceté.

Les sergents avaient entendu les paroles de Jésus dans le temple; ils avaient éprouvé la merveilleuse influence de sa présence, et leurs cœurs avaient été étrangement amollis et attirés vers celui qu'on leur avait donné ordre d'arrêter comme un criminel. Ils étaient incapables d'accomplir la tâche que leur avaient donnée les sacrificateurs et les chefs du peuple; ils n'avaient pas le courage de mettre la main sur cet Etre saint qui se tenait devant eux, le visage illuminé d'une lumière divine et prêchant un salut gratuit. Comme ils s'excusaient de n'avoir pas obéi à leurs ordres, en disant: «Jamais homme n'a parlé comme cet homme», les Pharisiens pleins de rage de ce que même leurs agents s'étaient laissé influencer par ce Galiléen, s'écrièrent avec colère:

«Avez-vous aussi été séduits? Y a-t-il quelqu'un des chefs ou des Pharisiens qui ait cru en lui? Mais cette populace qui n'entend pas la loi est exécrable.» Ils continuèrent alors à tenir conseil sur les moyens de condamner et de faire mourir Jésus immédiatement, craignant que si on le laissait libre plus longtemps, il ne gagnât tout le peuple. Ils reconnurent que leur seule espérance était de le réduire au silence tout de suite. Mais Nicodème, un des Pharisiens et qui était venu de nuit vers Jésus qui l'avait instruit concernant la nouvelle naissance, leur dit hardiment:

«Notre loi condamne-t-elle un homme sans l'avoir ouï auparavant, et sans s'être informé de ce qu'il a fait?» Pendant un moment, il se fit un grand silence dans l'assemblée. Nicodème était un homme riche et influent, instruit dans la loi, et ayant une position élevée parmi les chefs du peuple. Ce qu'il dit était vrai et frappa les Pharisiens directement au cœur. Ils ne pouvaient condamner un homme sans l'avoir entendu. Mais ce n'était pas la seule raison pour laquelle les gouverneurs hautains demeuraient confondus, regardant celui qui avait parlé si hardiment au nom de la justice. Ils étaient confus et irrités de ce que l'un des leurs avait été si impressionné par la présence de Jésus, qu'il le défendît ouvertement devant le conseil. Lorsqu'ils furent revenus de leur surprise, ils lui dirent avec un sarcasme mordant:

«Es-tu aussi Galiléen? Informe-toi, et tu verras qu'aucun prophète n'a été suscité de la Galilée.» Mais ils ne purent néanmoins exécuter leur dessein et condamner Jésus sans l'avoir entendu. Pour lors ils furent déçus et «chacun s'en alla dans sa maison.»

NOTES INTÉRESSANTES.

IL est curieux de comparer l'article *L'Année Phénoménale* des SIGNES DES TEMPS (VI, N° 6, Déc. 81), et ceux qui ont paru dernièrement dans divers journaux.

1° *Petit Marseillais* 5210 du 10 août 82, concernant les découvertes de M. Schiapparelli, observatoire de Milan sur *Mars*: 1. Les changements survenus dans la conquête des mers sur les rivages et des terres sur les mers de cette planète; 2. Le régime de

canaux et de doubles canaux grandioses qui sillonnent cette planète; etc.

2° La *Famille* de Vulliet à Lausanne, du 1 juillet 82, concernant les taches du *Soleil* décrites par M. Spoerer de Paris, apparaissant comme des images noires sur un fond étincelant. Tous les onze ans, l'atmosphère solaire parait en état d'effervescence, et avec les éruptions, apparaissent les taches. Et à son tour,

3° Le *Phare du Littoral* et des Alpes Maritimes du 15 août 1882 dit que les astronomes signalent la présence, sur le disque de *Jupiter*, d'une grande tache rouge, située au-dessus de l'équateur de la planète, et fixe depuis trois ans; elle est entraînée par le mouvement de rotation de l'astre et de son atmosphère. D'après ses dimensions, elle est quatre fois plus longue que le diamètre de la terre. Elle se détache en rouge brique pâle, sur un fond blanc lumineux, sa forme est en quelque sorte un fuseau se terminant en pointe à ses extrémités, etc.

D'autre part, comparez l'article *Les Faux Christs*, également des SIGNES DES TEMPS (VI, N° 6, Déc. 1881), avec ce que le *Journal de Genève* du 15 août 1882 a reproduit d'après Vaquelin de l'*Intransigent*, sur *Arabi*: «Une vieille prédiction, répandue dans les pays musulmans annonce que l'*Islamisme*, à la dernière année du treizième siècle de l'hégire, subira une grande transformation, et que cette réforme, qui rendra à la *race arabe* sa puissance et sa grandeur passées, sera l'œuvre d'un homme s'appelant *Ahmet*.

«. . . . . Les admirateurs et les partisans ont rappelé cette prédiction au souvenir populaire, en faisant remarquer que le nom d'Arabi ne lui appartient pas, qu'il est simplement un surnom donné à sa famille, originaire de la ville d'Orabi, et que le véritable nom de celui qui est un héros pour tout le monde musulman, c'est le *nom d'Ahmet*.

«Or nous sommes en ce moment dans le mois de Rhamadan de l'année 1299 de l'ère musulmane. Quelques semaines encore, et nous entrerons dans l'an 1300, attendu par l'islamisme avec une espérance presque aussi anxieuse que jadis la terreur de la chrétienté aux approches de l'an 1000. . . .»

«Je te donnerai toute cette puissance et la gloire de ces royaumes; car elle m'a été donnée, et *je la donne à qui je veux*», a dit Satan qui séduit toute la terre. Luc 4:6.

A. R.

UNE CONVERSATION
CONCERNANT
LA DESTINÉE DE L'HOMME.

VINGT-DEUXIÈME SOIRÉE.

LA PUNITION DES INJUSTES AURA LIEU LORSQUE NOTRE TERRE SERA FONDUE PAR LE FEU.

MINISTRE.—Dans l'étude de la Bible, que nous avons faite jusqu'à présent, nous avons appris plusieurs vérités importantes. 1. Que Dieu ne créa pas l'homme sujet à la mort. 2. Qu'il donna à l'homme une vie qu'il pouvait garder à toujours s'il restait fidèle, mais qu'il devait perdre s'il se rebellait. 3. Que Dieu plaça l'arbre de vie dans le jardin d'Eden, accordant à l'homme d'y avoir un libre accès, pendant qu'il demeurait dans l'obéissance. 4. Que lorsque l'homme pécha, il fut chassé de cet arbre, de peur qu'il n'en mangeât et ne vécût à toujours. 5. Que la mort entra par le péché et passa sur tous les hommes, et que dans la mort on ne peut se souvenir de Dieu, et qu'on ne peut faire ni bien ni mal. 6. Que par l'interposition de Christ, il fut donné à l'homme l'occasion de se relever de la chute, et qu'à cause de cette interposition, tous les hommes ressusciteront de la mort pour être récompensés ou punis de leur conduite. 7. Que ceux qui recherchent l'immortalité la recevront au son de la dernière trompette, et auront libre accès à l'arbre de vie dans le Paradis de Dieu. 8. Que les méchants seront exclus de l'arbre de vie et souffriront la seconde mort dans l'étang de feu.

VISITEUR.—Ces faits sont d'une grande importance, et ils me font vivement désirer d'étudier le sujet proposé pour cette soirée, qui est celui-ci: QUAND les méchants seront-ils jetés dans l'étang de feu? Et où ce lac de feu sera-t-il situé?

MIN.—Les injustes ne seront point punis avant d'avoir été jugés au grand jour du Jugement; et l'étang de feu dans lequel ils souffriront la seconde mort est notre terre, lorsqu'elle sera fondue par le feu à la fin du jour du Jugement.

VIS.—Si l'objet du jour du Jugement est de décider par ce qui est écrit dans les livres, si les hommes seront sauvés ou perdus, alors il est impossible qu'ils soient punis avant d'avoir été ainsi jugés. Mais que dit la Bible à ce sujet?

MIN.—St.-Pierre dit: «Le Seigneur sait délivrer de l'épreuve ceux qui l'honorent et réserver les injustes pour être punis au jour du Jugement.» 2 Pierre 2:9. D'après ce témoignage, les méchants ne seront pas punis avant de paraître devant le tribunal de Christ. Le jour du Jugement commencera lorsque Christ viendra dans sa gloire. 2 Tim. 4:1. Donc il nous est dit que la récompense et la punition des hommes commenceront lorsque le Fils de Dieu reviendra. St.-Paul dit: «Lorsque le Seigneur Jésus, venant du ciel, paraîtra avec les anges de sa puissance; exerçant la vengeance, avec des flammes de feu contre ceux qui ne connaissent point Dieu, et qui n'obéissent pas à l'Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ, lesquels seront punis d'une perdition éternelle, et par sa puissance glorieuse.» 2 Thess. 1:7–9.

VIS.—Christ parle-t-il aussi de cette manière?

MIN.—Notre Seigneur dit: «Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père avec ses anges; et *alors* il rendra à chacun selon ses œuvres.» Mat. 16:27; Apoc. 22:12. Il dit aussi: «Comme donc on amasse l'ivraie, et qu'on la brûle dans le feu, il en sera de même *à la fin du monde*. Le Fils de l'homme enverra ses anges, qui ôteront de son royaume tous les scandales et ceux qui font l'iniquité, et ils les jetteront dans la fournaise ardente; c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. *Alors* les justes luiront comme le soleil dans le royaume de leur Père.» Mat. 13:40–43. Et de nouveau il dit: «Il en sera de même *à la fin du monde*; les anges viendront et sépareront les méchants du milieu des justes; et ils jetteront les méchants dans la fournaise ardente: c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents.» Versets 49, 50.

Ces passages ne s'accordent pas avec l'idée que les méchants entrent dans une fournaise de feu lorsqu'ils meurent, et qu'ils sont arrachés de cette fournaise pour être jugés, et puis, s'ils sont trouvés coupables, jetés de nouveau dans le feu. Ils entrent pour la première fois dans cette fournaise lorsqu'ils ont été jugés, et que la sentence a été prononcée: «Retirez-vous de moi, maudits! et allez dans le feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges.» Mat. 25:41.

VIS.—Ces passages semblent enseigner clairement que la punition des méchants ne les frappera pas avant le jour du Jugement. Mais la croyance générale est que les méchants entrent dans l'étang de feu lorsqu'ils meurent.

MIN.—Christ nous enseigne que ceux qui seront jetés dans la géhenne de feu possèdent leurs mains, leurs pieds, leurs yeux, leur corps et leur âme. Si cela est vrai, alors ils sont jetés dans le feu, *après* leur résurrection, et non à leur mort. Ainsi il dit:

«Que si ton œil droit te fait tomber dans le péché, arrache-le et jette-le loin de toi car il vaut mieux pour toi qu'un de tes membres périsse, que si *tout ton corps* était jeté dans la géhenne. Et si ta main droite te fait tomber dans le péché, coupe-la et jette-la loin de toi; car il vaut mieux pour toi qu'un de tes membres périsse, que si tout ton corps était jeté dans la géhenne.» Mat. 5:29, 30.

«Et ne craignez pas ceux qui ôtent la vie du corps, et qui ne peuvent faire mourir l'âme; mais craignez plutôt celui qui peut perdre *et l'âme et le corps* dans la géhenne.» Mat. 10:28; Luc 12:4,5.

«Que si ta main ou ton pied te fait tomber dans le péché, coupe-les et jette-les loin de toi; car il vaut mieux pour toi que tu entres boiteux ou manchot dans la vie, que d'avoir deux pieds ou deux mains, et d'être jeté dans le feu éternel. Et si ton œil te fait tomber dans le péché, arrache-le et jette-le loin de toi; car il vaut mieux que tu entres dans la vie, n'ayant qu'un œil, que d'avoir deux yeux et d'être jeté dans la géhenne du feu.» Mat. 18:8, 9.

VIS.—Suivant ces passages, les méchants seront jetés dans la fournaise de feu non comme des âmes séparées du corps, mais comme des hommes possédant âmes et corps. Ils doivent donc être ressuscités des morts avant d'être jetés dans le feu.

MIN.—Marc aussi raconte ce que Christ a dit à ce sujet: «Que si ta main te fait tomber dans le péché, coupe-la: il vaut mieux pour toi que tu entres dans la vie n'ayant qu'une main, que d'avoir deux mains, et d'aller dans la géhenne, dans le feu qui ne s'éteint point; où le ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point. Et si ton pied te fait tomber dans le péché, coupe-le: il vaut mieux pour toi que tu entres dans la vie n'ayant qu'un pied, que d'avoir deux pieds, et d'être jeté dans la géhenne, dans le feu qui ne s'éteint point; où le ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point. Et si ton œil te fait tomber dans le péché, arrache-le: il vaut mieux pour toi que tu entres au royaume de Dieu n'ayant qu'un œil, que d'avoir deux yeux, et d'être jeté dans la géhenne du feu; où le ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point.» Marc 9:43–48.

Nous aurons bientôt l'occasion d'étudier ce passage respectivement à la durée de la souffrance des méchants. Mais j'en parle en ce moment afin de montrer que les pécheurs ne sont pas jetés dans la géhenne de feu lorsqu'ils meurent, mais après être ressuscités des morts, car ils sont en possession de leurs corps.

VIS.—Si les méchants ne sont pas punis avant d'être ressuscités des morts, alors il est certain que le jour du Jugement doit arriver avant que leur punition commence. Mais avez-vous d'autres témoignages de la Bible à cet égard?

MIN.—St.-Pierre compare le jour du Jugement à une période de mille ans. 2 Pier. 3:7, 8. St.-Jean nous informe que ceux qui sont heureux et saints ressusciteront des morts au commencement des mille ans. Apoc. 20:4–6. Le reste des morts, c'est-à-dire les injustes, ressuscitera à la résurrection de condamnation, à la fin de cette

période. Apoc. 20:5. Ainsi, au moment où tous les pécheurs de tous les âges ressusciteront des morts, il est permis à Satan de sortir et de les rassembler et de les conduire pour faire un assaut contre la sainte Cité. Vers. 7, 8. Lorsqu'ils sont ainsi rassemblés, en présence des saints anges et de l'Agneau (Apoc. 14:10), l'ordre terrible de Christ est prononcé: «Retirez-vous de moi, maudits! et allez dans le feu éternel, qui est préparé au diable et à ses anges» (Mat. 25:41), et alors le feu descend du ciel et les dévore. Apoc. 20:9.

VIS.—Il est certain que Jean, dans ce passage place la punition des méchants, non à la mort, mais au jour du Jugement, et après la résurrection des morts.

MIN.—Jean a de nouveau énoncé le même fait, dans les versets 12–15. La résurrection des injustes et leur jugement sont décrits dans les versets 12, 13. Alors, nous est-il dit, quiconque ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie, fut jeté dans l'étang de feu. Vers. 14, 15. Mais nous sommes certains par cette déclaration, qu'aucun homme ne sera jeté dans l'étang de feu, avant l'examen du livre de vie, au jour du Jugement.

VIS.—Je ne désire pas d'autre témoignage qui montre que la punition des méchants sera infligée, non à leur mort, mais *après* leur résurrection au jour du Jugement. Voulez-vous me donner les raisons pour lesquelles vous croyez que la punition sera infligée lorsque notre terre sera brûlée au dernier jour, et que l'étang de feu sera formé lorsque les éléments se fondront par l'ardeur du feu?

MIN.—Le feu qui doit dévorer les méchants descend du ciel sur eux, comme ils se tiennent dans une vaste assemblée sur la terre. Apoc. 20:9. La place où les méchants sont ainsi brûlés est certainement notre terre. Notre Seigneur dit: «Mais le jour que Lot sortit de Sodome, il plut du ciel du feu et du soufre qui les fit tous périr. Il en sera de même au jour que le Fils de l'homme paraîtra.» Luc 17:29, 30. Le jour où le Fils de l'homme paraîtra est le grand jour du Jugemeut.

Le temps où le feu descend ainsi sur les méchants est le même que celui qui est prédit dans Apoc. 20:9. St.-Pierre nous dit que lorsque Dieu réduisit en cendres les villes de Sodome et de Gomorrhe, il les fit servir d'exemple à tous ceux qui vivraient ensuite dans l'impiété. 2 Pier. 2:6. Lorsque Dieu punit les villes de la plaine, il fit pleuvoir sur elles le feu du ciel, et elles devinrent une grande fournaise de feu. Gen. 19:24–28. C'est d'après cet exemple que tous les méchants seront punis à la résurrection de condamnation.

VIS.—Entendez-vous donc que le feu qui brûlera les méchants fondra la terre, et que la conflagration de la terre et la destruction des méchants auront lieu en même temps?

MIN.—La Bible enseigne clairement cette doctrine. Ainsi St.-Pierre nous dit que les méchants sont réservés pour être punis au jour du Jugement. 2 Pier. 2:9. Ensuite il nous dit de nouveau que la terre est réservée pour le feu, au jour du Jugement et de la destruction des hommes impies. 2 Pier. 3:7. Ainsi nous voyons que la perdition des injustes et la conflagration de la terre ont lieu au même moment et sont accomplies par le même acte.

VIS.—Si ceci est vrai, alors St.-Pierre décrit le lac de feu, lorsqu'il dit: «Les cieux passeront avec le bruit d'une effroyable tempête, et les éléments embrasés seront dissous, et la terre sera entièrement brûlée avec tout ce qu'elle contient.» «Les cieux enflammés seront dissous et les éléments embrasés se fondront» 2 Pier. 3:10, 12. Si les injustes doivent recevoir leur punition dans de telles circonstances, alors certainement «c'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.» Héb. 10:31.

MIN.—Le prophète Malachie déclare directement que c'est le feu qui détruira les méchants: «Car voici, un jour vient, embrasé comme une fournaise, et *tous* les orgueilleux et *tous* ceux qui commettent la méchanceté seront comme du chaume; et ce jour-là qui vient les embrasera, a dit l'Eternel des armées, et ne leur laissera ni racine ni rameau.» Mal. 4:1. Malachie déclare qu'après que les méchants ont été entièrement consumés, les justes marcheront sur leurs cendres. «Et vous foulerez les méchants; car ils seront comme de la cendre sous les plantes de vos pieds, au jour que j'agirai, a dit l'Eternel des armées.» Vers. 3.

St.-Pierre déclare le même fait lorsqu'il témoigne de ce terrible feu qui dissoudra la terre. Il dit: «Or nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre où la justice habite.» 2 Pier. 3:13.

VIS.—Je ne puis nier que lorsque les éléments seront dissous par l'ardeur du feu, ils constitueront la grande fournaise de feu où tous les orgueilleux et tous les injustes souffriront la seconde mort. Je ne puis nier non plus que lorsque les éléments auront été ainsi dissous, Dieu en formera une nouvelle terre où les justes demeureront, et ainsi les cendres des méchants seront sous les pieds des saints, après que l'étang de feu aura fait place à la nouvelle terre. Mais comment pouvez-vous concilier ceci avec le fait que le feu qui dévore les méchants est celui qui ne sera jamais éteint?

MIN.—Nous étudierons, Dieu voulant, cette question dans notre prochaine entrevue.

LA SAINTETÉ DU SABBAT SELON LE NOUVEAU TESTAMENT.

„Puis, s'en étant retournées, elles préparèrent des drogues aromatiques et des parfums; et le jour du Sabbat elles se reposèrent, selon le commandement de la loi.“ Luc 23:56.

CE texte rapporte l'exemple le plus remarquable de l'observance du Sabbat dans la Bible. Le Seigneur du Sabbat avait souffert la mort pour les pécheurs. Il avait offert sa vie comme un sacrifice pour le péché à la majesté de cette loi qui était placée sous le propitiatoire. Les saintes femmes suivirent notre Seigneur de sa crucifixion à son ensevelissement. Comme le jour de la préparation allait finir, et que le jour du Sabbat allait commencer, notre Seigneur fut placé à la hâte dans le sépulcre. Luc 23:53, 54; Jean 19:41, 42. Mais cet ensevelissement ne les satisfaisait point. Elles revinrent du sépulcre et préparèrent des baumes et des drogues aromatiques pour oindre le corps de Christ. Mais avant qu'elles pussent les employer, le Sabbat commença. Maintenant observez leur conduite. Il leur était facile d'avancer que le Sabbat n'était pas aussi important que le Seigneur du Sabbat; que, quoique le Sabbat fût venu, le Seigneur du Sabbat avait pourtant plus de droit sur eux que n'en avait cette institution; ou que les choses qu'elles feraient dans le but de l'oindre, seraient une œuvre convenable pour le jour du Sabbat.

Mais tel ne fut pas leur raisonnement. Elles pensèrent que ce qui honorait le plus le Seigneur du Sabbat, c'était d'observer convenablement le Sabbat lui-même. C'est ainsi qu'elles mirent de côté leur occupation, parce que ce travail ne comprenait que des actes de révérence et d'affection pour Christ, et elles se reposèrent le jour du Sabbat, selon le commandement. Et Luc, écrivant un nombre considérable d'années après ceci, inspiré par l'Esprit de Dieu, le plaça dans son récit comme un noble exemple d'obéissance à Dieu. L'acte de ces pieuses femmes s'accordait strictement avec l'événement du Calvaire. Ce ne fut pas la loi qui fut frappée par Christ, mais Christ par la loi. Ainsi, lorsque le Fils de Dieu fut couché, sous la puissance de la mort, tué par cette loi dont le Sabbat est une dixième partie, il était convenable que l'arrivée du Sabbat fût reconnue, lors même que le corps du Rédempteur crucifié fût l'occasion de ce travail, et que la loi de Dieu fût alors honorée dans l'observance du jour du Sabbat, selon le commandement.

Le Sabbat de l'Eternel fut honoré par la vie de Christ, mais d'une manière encore plus manifeste dans sa mort et son ensevelissement. Dans ses enseignements et par son exemple, il se donna les plus grandes peines pour établir le fait que le Sabbat était un jour convenable pour accomplir des actes de *miséricorde*; et que de *tels* actes, accomplis même en faveur des animaux, étaient *permis* le jour du Sabbat. Mais observez maintenant la leçon des funérailles du Fils de Dieu. L'enseignement qu'il donne concernant des actes de miséricorde le jour du Sabbat était absolument nécessaire à cause des erreurs des docteurs juifs, alors prévalentes; mais il y avait du danger que cet enseignement fût perverti par ces docteurs qui prennent l'extrême opposé et nient la sainteté du jour du Seigneur. Le récit de son ensevelissement nous donne une leçon sur la sainteté du Sabbat, aussi expressive que ne le fait la crucifixion sur la sainteté de la loi. Lorsque Christ se chargea de nos péchés, la loi devait céder, ou Christ devait mourir. Nous savons très-bien que la loi ne céda pas. Or, à l'ensevelissement de Christ, le Sabbat du Seigneur s'opposait directement à certains actes d'amour et de tendresse en faveur du corps mort du cher Fils de Dieu! Observez bien que ceci n'était point des actes de miséricorde, tels que ceux que notre Seigneur approuvait, en faveur d'hommes ou d'animaux souffrants, car notre cher Sauveur dormait dans la mort; ce n'était point non plus des actes nécessaires pour lui faire un ensevelissement décent, car cela avait été tendrement fait, et à grands frais, quoique à la hâte, par Joseph d'Arimathée et Nicodème. Il fut enveloppé dans des linges de toile fine avec une mixture de myrrhe et d'aloès, d'un poids d'environ cent livres; et sa tête était enveloppée d'une serviette de fin lin. Jean 19:38–40; 20:5–7; Mat. 27:59, 60; Marc 15:45, 46; Luc 23:53.

Mais ces pieuses femmes, par considération pour l'honneur de Christ, désiraient que son corps fût mieux disposé pour reposer dans la tombe. Au milieu de leur préparation, l'heure du Sabbat fut marquée par le coucher du soleil. Et remarquez le langage expressif du St.-Esprit: «Et le jour du Sabbat, elles se reposèrent selon le commandement.» Ceci fait ressortir le quatrième commandement d'une manière bien remarquable. Si nous plaçons ceci en présence de l'enseignement et de l'exemple de notre Seigneur relativement au Sabbat, nous avons les faits suivants:

1. C'est une chose légale, c'est-à-dire selon la loi, de faire du bien le jour du Sabbat. Mais les choses qui doivent être faites, sont les actes *d'adoration* envers Dieu le

Créateur, comme de s'assembler dans la maison de Dieu pour lire et expliquer sa Parole, ou pour l'écouter avec une sérieuse attention; et de même, l'œuvre des ministres, ou les actes de miséricorde en faveur de ceux qui souffrent, que ce soient des hommes ou des animaux. Luc 4:15, 16; Mat. 12:10–12; Luc 14:1–5.

2. Mais ce n'est point légal, c.-à-d. «selon le commandement», d'accomplir des choses qui ne sont point nécessaires, comme celle d'oindre le corps de Christ, afin qu'il pût être placé dans la tombe de la manière la plus honorable. Le Sabbat est un mémorial du repos de Dieu après l'œuvre de la création. Le Seigneur du Sabbat est mieux honoré par une obéissance de notre part au commandement qui exige que nous nous reposions en mémoire du repos de Dieu.

La crucifixion de Christ atteste la majesté de la loi; la résurrection de Christ atteste son innocence personnelle. Gal. 3:13; Rom. 4:25. La loi survécut à la mort de Celui qui devint son offrande pour le péché. Le quatrième commandement est solennellement reconnu le jour après la crucifixion, et sa sainteté nous est révélée par l'exemple le plus remarquable de son observance dans la Bible entière. On ne peut voir non plus ici un simple acte de quelques femmes, et dire que cela n'a point de conséquence réelle. Mais n'y eût-il même que cela, le fait que ces femmes connaissaient le plus intimement l'enseignement de Christ prouve que Jésus ne leur avait jamais donné à entendre que le Sabbat était un jour de peu d'importance. Mais il n'y a pas seulement ici l'acte de ces pieuses femmes. Luc, écrivant par inspiration, place leur exemple dans le récit biblique comme quelque chose d'accompli par obéissance au quatrième commandement. Et certainement rien ne pouvait autant attester la sainteté de l'institution du Sabbat que ne le fait cet acte particulier d'obéissance, sanctionné comme il l'est, par l'Esprit d'inspiration, plusieurs années après la résurrection de Christ.

PARABOLE DES TALENTS.

Matthieu XXV, 14-30.

En feuilletant, pour les relire, quelques-uns des anciens N^os^ des Signes des Temps, j'ai retrouvé dans votre N° 5, VI, Nov. 81, ce que vous disiez de cette parabole. L'article «Esprit Missionnaire» (même numéro), contenait aussi deux passages s'appliquant au même sujet: «Ils doivent rendre compte à Dieu» . . . «Personne ne peut plus travailler.»

Je venais de faire à mes enfants la lecture de «La Petite Paresseuse», dans le numéro de juillet 1882 du *Rayon de Soleil*, où j'avais rencontré une idée neuve pour moi, et qui peut l'être pour quelques-uns de vos lecteurs. Je n'ai plus le numéro sous les yeux, mais voici en substance les impressions que j'ai retirées de cette lecture.

La santé, la force, la richesse, la puissance et l'intelligence, voilà les dons confiés à celui qui a reçu *cinq talents*. A chacun de ses serviteurs, aussi humble soit-il, Dieu confie quelque chose, dont il doit faire bon usage et rendre compte. Nous en voyons au-dessous de nous, ou à nos côtés, dont nous disons qu'ils ont reçu *deux* ou *trois* talents. Nous en connaissons qui ont *un don* spécial à faire valoir; mais nous sommes souvent toute notre vie à chercher si nous avons eu part à cette répartition, et dans ce cas, nous en sommes encore à savoir *quel est le talent* que nous avons reçu.

Or ce don d'*un* talent a été plus généralement réparti qu'il ne parait à première vue et que je ne m'étais figuré jusqu'à ce jour. Chacun des serviteurs a reçu quelque chose, nous est-il dit; aucun n'a été oublié. Chacun a reçu selon sa capacité, ce qui équivaut à dire que tous ont reçu *un* talent, et les mieux partagés un, deux, trois ou quatre en plus. Admettons que *ce talent* que tous ont également reçu soit *un même talent*. Y verrez-vous un inconvénient? Ce sera peut-être le moyen de découvrir quel est le nom de ce talent.

Tous n'ont pas l'intelligence, tous n'ont pas la force, tous ne sont pas riches, tous ne sont pas puissants, tous ne sont pas bien portants. Donc *le talent* ne se trouve pas de ce côté, puisqu'il doit correspondre à *un même don* également réparti à chacun de ceux qui sont inégalement puissants, inégalement intelligents, inégalement fortunés, inégalement forts, inégalement en santé. Ce talent doit être aussi bien la propriété du serviteur que du maître, de l'ignorant que du savant, du mendiant que du prince, du blanc que du noir. Ce talent doit être, il ne peut qu'être, «*le temps*», dont une même somme a été également accordée à tout homme, dans n'importe quelle situation, sur les deux hémisphères.

Nous pouvons dire que (sauf quelques rares exceptions) chacun a une part égale aux heures du jour; le plus pauvre comme le plus riche. L'emploi du talent reçu, c.-a.-d. *l'emploi du temps*, voilà ce que tous ne comprennent pas de la même manière. Les uns, les travailleurs, profitent du temps et lui font rendre *un intérêt* que le Maître viendra réclamer à son jour. Les autres, moins zélés, ou paresseux (infidèles), enfouissent ce talent, le gaspillent et lorsque le moment est venu de rendre compte, sont taxés à leur juste valeur: «*Serviteurs inutiles*». Ce peu qu'ils avaient, qui ne les accablait pas de responsabilités, ils n'ont pas su en tirer parti!

Oui, ce talent que tout le monde possède, c'est *le temps*; car la force (et tout le monde ne l'a pas) et la connaissance de l'Evangile, combien de déshérités n'en ont pas encore entendu parler, qui ignorent que Jésus est venu sur cette terre souffrir et mourir pour ouvrir les cieux à tous ceux qui croiront en son saint nom. Même ceux-là ont le temps à leur disposition, et il leur en sera demandé compte.

Et nous, qui avons reçu plus que le temps, la *Bonne Nouvelle* de l'Evangile; qu'aurons-nous à présenter?

Nice, 27 Août 1882. A. R.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER.

Quoique les journaux politiques ou religieux aient mentionné dès longtemps le plus terrible accident de chemin de fer qui soit peut-être arrivé en Europe, nous ne voulons pas le passer sous silence.

Le 3 septembre, un train de plaisir, comptant 26 vagons et 1400 personnes, partait d'Alsace pour Fribourg-en-Brisgau. La journée fut très-chaude, et tout faisait pressentir un prochain orage. C'est ce qui arriva au moment où le train repartait de Fribourg. Une pluie torrentielle, accompagnée de l'orage le plus violent, s'abattit sur la contrée. Le train était lancé à toute vapeur lorsque, à environ une lieue de la ville, un épouvantable déraillement eut lieu. La voie avait été encombrée pendant l'orage et la locomotive, ne convenant que pour les trains de marchandises à cause de ses roues d'un trop petit diamètre, était sortie des rails, et tous les vagons, sauf les quatre derniers, s'étaient amoncelés les uns sur les autres à une grande hauteur. Impossible de décrire la scène déchirante qui s'ensuivit. On évalue à 300 seulement le nombre de ceux qui n'eurent aucune blessure; On a compté 75 morts, et le reste du convoi forme le nombre des blessés.

Vingt-huit jeunes gens de l'Union-Chrétienne de Colmar avaient profité de ce train pour assister à Fribourg à une réunion religieuse. Le soir venu, 26 d'entre eux se groupèrent dans le 8^me^ vagon lequel fut le seul qui, au moment de la catastrophe, fut poussé hors de la voie. Tous sortirent sains et saufs, ainsi miraculeusement gardés.

Correspondance.

EXTRAITS DE LETTRES.

Un monsieur de Suisse nous écrit:

J'ai reçu les deux livres sur le sujet de la tempérance que vous m'avez envoyés, et je les ai lus avec intérêt. Je vois combien il est toujours du devoir de chacun de renoncer à la boisson. Jusqu'à présent, et jusqu'à la fin de ma vie, j'espère avec le secours de Dieu, y renoncer. Si je n'avais jamais bu de liqueurs fermentées, j'aurais bien des fautes de moins à me reprocher. Sans doute que je ne serais pas juste pour cela, puisque c'est par Christ que nous obtenons la justice qui nous conduit à l'obéissance, mais jamais la boisson ne conduira à Christ.

C'est toujours avec intérêt que je lis votre journal. J'ai relu plusieurs fois, dans le numéro d'août, le „Mémorial de la Résurrection de Christ". Vous expliquez que le jour du Sabbat a été changé par l'homme, qui n'en avait pas le droit. Autrefois, je savais bien que le Sabbat était le jour du repos, mais je pensais qu'il avait été changé par les premiers chrétiens, et qu'il n'y avait point de péché là.... Tout pasteur sincère qui a étudié la Bible, devrait remettre ce jour à l'honneur de Dieu, et pour ma part, je crois maintenant que c'est le vrai jour du repos.

Extrait d'une lettre de Suisse:

Je vous suis très-reconnaissante des numéros que vous m'avez envoyés; je les lis avec plaisir, car il me semble qu'il y a autour de nous tant d'indifférence et même d'aversion pour les choses religieuses qu'il est triste d'y penser. Il ne saurait y avoir trop de journaux religieux, ni trop de personnes animées de cet esprit pour rappeler au monde qu'il y a un Dieu auquel il faut penser et qu'il faut servir; et ceux qui jouent le rôle de sentinelles d'Israël et qui avertissent le peuple de la part de Dieu ne sauraient être trop nombreux ni trop soutenus.

Quant à la question du Dimanche, j'ai souvent pensé qu'il est déraisonnable de placer le jour du repos au commencement de la semaine, au lieu de le laisser au dernier jour, comme il a été établi au commencement du monde, et que d'ailleurs on ne doit se reposer qu'après avoir travaillé, donc le septième et non le premier jour. Néanmoins, je ne blâme pas le trop de zèle des premiers fidèles qui ont déplacé ce jour, mais je verrais avec plaisir qu'il soit remis à sa place, et sanctifié comme il doit l'être.

Une personne nous écrit de Belgique:

J'ai reçu au commencement de cette année quelques numéros de votre bon journal, et je vous en remercie beaucoup. Jusqu'à présent, je n'ai pu vous procurer qu'un seul abonné, mais j'espère que je parviendrai à vous en procurer davantage. Lorsque vous pourrez m'envoyer encore quelques numéros spécimens, je les propagerai autant qu'il me sera possible.

Une autre personne nous écrit:

Dans la position gênée où je me trouve, j'étais décidé, moi et ma famille, de m'abstenir de toute feuille religieuse; cependant, si vous pouvez m'envoyer votre journal contre un mandat-poste de trois francs, que je vous envoie, je vous en serai très-reconnaissant, car j'aime bien à lire votre feuille, et plus tard, s'il m'est possible de donner davantage, je penserai à vous.

Une autre personne écrit:

Je vous prie de m'abonner à votre journal Les Signes des Temps. J'aime votre journal, il m'intéresse beaucoup. Je voudrais le savoir dans beaucoup de mains, et qu'il soit lu attentivement.

Les Signes des Temps

Heureux ceux qui font ses Commandements.

BALE (SUISSE), OCTOBRE 1882.

—: RÉDACTEURS :—

J.-N. ANDREWS, - - URIAH SMITH.

CARACTÈRE DE JONATHAN.

PARMI les exemples admirables de pieux et nobles hommes dont la vie nous est racontée dans l'Ancien Testament, il en est peu qui soient plus dignes de notre considération que celui de Jonathan, le fils de Saül. Son histoire mérite d'être étudiée attentivement, à cause de la victoire remarquable qu'il remporta, par la grâce de Dieu, sur l'envie, la jalousie et l'égoïsme, trois des plus puissantes et des plus trompeuses passions de notre nature déchue.

L'ENVIE est ce mauvais principe qui nous rend malheureux à la vue de la prospérité d'autrui. Elle fait que nous désirons que d'autres n'aient pas plus de bénédictions que nous; que nous regrettons spécialement que les autres reçoivent d'excellentes choses qui nous sont refusées. L'envie est un des éléments les plus méprisables de notre esprit charnel, et c'est l'une des choses les plus difficiles à déraciner de nos cœurs par l'Esprit de Dieu.

La JALOUSIE nous fait imaginer que nous sommes négligés et que les honneurs qui nous appartiennent sont accordés à d'autres. C'est ce mauvais principe qui nous fait soupçonner le mal dans toutes les choses que nous voyons. La jalousie s'élève avec le plus de violence lorsque nous voyons les autres en possession de ce que nous nous attendions à recevoir nous-mêmes. Nous sommes certains que nous avons été négligés ou qu'on nous a fait tort et que notre mérite a été laissé sans récompense, tandis que d'autres sans mérite, ont reçu les honneurs qui auraient dû nous revenir. La jalousie et l'envie se ressemblent beaucoup, et l'une et l'autre sont filles de l'égoïsme.

L'ÉGOISME est la source de tout ce qui est mal en l'homme. C'est ce mauvais principe qui nous fait rechercher notre propre plaisir ou profit, sans avoir égard à l'honneur de Dieu et au bonheur du prochain. L'égoïsme ne recherche point le bien des autres; il ne cherche qu'à se procurer son propre avantage, et n'a aucun souci de la peine que cela peut faire à ceux auxquels il fait tort. C'est l'égoïsme qui pousse les hommes à tout acte méchant, car ils pèchent contre Dieu dans la vaine espérance de trouver plus de bonheur dans la transgression qu'ils n'en pourraient trouver dans l'obéissance.

Les hommes ne pourront jamais entrer dans le royaume de Dieu, tant qu'un de ces mauvais principes demeure dans leur cœur. La loi de Dieu demande un amour parfait, et l'Evangile de Christ, si nous lui obéissons, créera en nous cette grâce divine. La charité recherche le bien des autres et trouve son propre bonheur à rendre les autres heureux. La charité est exactement l'opposé de l'égoïsme, et où la charité habite, il n'y a point de place pour l'envie, la jalousie et l'égoïsme. Nous sommes convertis à Dieu juste au même degré où la charité a pris la place de l'égoïsme dans nos cœurs. Le grand objet de la conversion est de nous rendre propre à l'adoration de Dieu dans la Nouvelle Jérusalem, où la charité parfaite seule peut être acceptée.

Jonathan, le fils de Saül, était l'héritier du trône d'Israël. C'était un jeune homme d'une sagesse et d'un courage remarquables dans la conduite de la guerre contre les Philistins. La défaite des Philistins par la main de Jonathan ne fut pas moins remarquable que celle que Dieu accomplit par la main de David, lorsqu'il tua Goliath. Comparez 1 Sam. 14 et 17. Il est évident que Jonathan était fort estimé et aimé par le peuple d'Israël. 1 Sam. 14 : 45. Il avait devant lui, à cette époque, aussi loin que l'homme peut le prévoir, un avenir plus brillant que celui de quelque jeune homme que ce fût en Israël. Il était le fils aîné du roi. Il était extrêmement aimé du peuple. Il possédait les qualités qui rendent les hommes propres à en gouverner d'autres et il était certain d'être appelé au trône quand son père viendrait à mourir. Tous les honneurs, les plaisirs et les richesses du royaume étaient apparemment destinés à Jonathan.

Mais à cette époque, où toutes choses promettaient tant à Jonathan, Dieu jugea bon de choisir un autre homme auquel toutes ces choses devaient être transférées. C'était pour Jonathan une des plus grandes épreuves qui pussent lui arriver. Pourtant il put demeurer intègre et honorer la grâce de Dieu en s'élevant au-dessus de tous les mauvais principes de l'esprit charnel.

David fut appelé de Dieu à délivrer Israël lorsque la nation était dans une grande extrémité. 1 Sam. 17 : 45–52. La grande victoire que Dieu accomplit par la main de David fit du fils d'Isaï l'homme le plus célèbre en Israël. 1 Sam. 18 : 5–9. Si Jonathan avait écouté la voix de Satan, il aurait considéré David, dès ce moment-là, comme un rival et un ennemi. Mais Jonathan vit que David était un noble et excellent jeune homme. Il vit aussi que Dieu était avec lui. Jonathan était, par la grâce de Dieu, tellement au-dessus de l'envie, qu'au moment même où David avait triomphé de la manière la plus signalée, «l'âme de Jonathan fut liée à celle de David, tellement que Jonathan l'aima comme son âme». 1 Sam. 18 : 1–4.

Lorsque Saül vit combien David était estimé par le peuple, son envie ne connut plus de bornes. 1 Sam. 18 : 5–12. Il chercha à le tuer de sa propre main et chercha aussi à le faire tuer par les Philistins et même par Jonathan. 1 Sam. 18 : 15–30; 19 : 1. Saül dit à Jonathan que si David n'était pas tué, il prendrait le trône à sa place. 1 Sam. 20 : 31. Mais l'envie et la jalousie de Saül ne trouvèrent point de place dans le cœur de Jonathan. Il était certain que Dieu avait appelé David au trône d'Israël, et quoique cela renfermât son propre abaissement, il acquiesça à la volonté de Dieu. 1 Sam. 23: 16–18. Il suffisait à Jonathan de savoir que David était digne du trône et que Dieu l'avait choisi pour l'occuper.

L'Esprit de Dieu avait enlevé l'envie, la jalousie et l'égoïsme du cœur de Jonathan. Il aimait David parce qu'il voyait qu'il était digne d'être aimé. Il ne fut pas rempli d'envie lorsqu'il vit la couronne enlevée de dessus sa propre tête et donnée à David. Il savait que le choix que Dieu avait fait était sage, juste et droit. Il savait que Dieu est également bon envers nous en ce qu'il nous retient et en ce qu'il nous accorde. Sa volonté était perdue dans la volonté de Dieu. La charité qui n'est point envieuse régnait dans son cœur. 1 Cor. 13 : 4. Si Dieu voulait lui enlever les honneurs du royaume et les donner à David, il savait que Dieu ne pouvait errer et que ce qu'il avait ainsi fait était tout autant pour son bien que pour le bien de David. Cela exigeait une immense mesure de la grâce de Dieu pour élever ainsi Jonathan au-dessus de l'égoïsme de notre nature déchue. Mais ce que la grâce a accompli pour Jonathan, elle peut l'accomplir pour nous; et elle doit accomplir ce grand changement en nous, si nous sommes jamais admis dans le royaume de Dieu.

REMARQUES SUR LE QUATRIÈME CHAPITRE DE ZACHARIE.

DANS ce chapitre nous avons le récit d'une vision dans laquelle le prophète vit un chandelier d'or au haut duquel il y avait un bassin entouré de sept lampes qui communiquaient au bassin au moyen de sept canaux.

Ce chapitre raconte que le prophète vit aussi deux oliviers dont l'un était à la droite et l'autre à la gauche du bassin. Chaque olivier versait de l'huile dorée d'une de ses branches dans le bassin, par le moyen d'un canal d'or qui mettait en rapport l'arbre avec le chandelier. Ainsi les deux canaux d'or amenaient l'huile directement des oliviers dans le bassin, et les sept canaux amenaient l'huile du bassin dans chacune des sept lampes. Zach. 4 : 2, 3, 11, 12.

Cette vision, comme celle du chap. 1 : 8, fut donnée pendant la nuit, car il est dit que l'ange réveilla le prophète de son sommeil. Vers. 1. L'obscurité de la nuit rendait la lumière de ces lampes plus impressive à Zacharie que cela n'aurait eu lieu si cette vision eût été donnée lorsque le soleil éclairait. Dieu voulait, par le chandelier avec son bassin et ses lampes, et par les oliviers qui versaient leur huile dans le bassin et de là dans les lampes, enseigner au prophète comment il fait luire la lumière de sa vérité au milieu des épaisses ténèbres qui couvrent la terre à cause du péché.

Le chandelier d'or n'était pas semblable au chandelier qui était dans le tabernacle, car celui-ci n'avait que six lampes posées sur des branches qui sortaient de ses deux côtés. Il avait aussi une lampe à son sommet. Mais ce chandelier avait un bassin à son sommet et sept lampes entourant le bassin avec lequel elles étaient en rapport direct, plutôt qu'avec le chandelier. Ex. 25 : 31–40; Zach. 4 : 2. Les deux oliviers ne ressemblaient à aucun olivier connu; car tous les oliviers produisent des fruits dont les hommes extraient l'huile en les faisant passer au pressoir; mais ces deux arbres produisaient seuls de l'huile qu'ils versaient par des tuyaux d'or dans le bassin au haut du chandelier. Ex. 27 : 20; Lév. 24 : 2; Jér. 11 : 16; Zach. 4 : 11, 12. L'homme n'avait rien à faire pour préparer l'huile qui remplissait ces lampes. L'huile coulait directement de ces arbres dans le bassin et de là dans les lampes.

Les sept lampes doivent signifier les sept Esprits de Dieu. Apoc. 4 : 5. Le bassin au haut du chandelier d'où procédait chacune des sept lampes doit représenter Christ, car Christ dit qu'il a les sept Esprits de Dieu. Apoc. 3 : 1. Le bassin avec les sept lampes (Zach. 4 : 2) a donc la même signification que la pierre avec sept yeux (Zach. 3 : 9; 4 : 10) et que l'Agneau avec sept cornes et sept yeux. Apoc. 5 : 6.

Les deux oliviers, suivant Zach. 4 : 6, doivent signifier la Parole de Dieu ou les saintes Ecritures. Car lorsque le prophète demanda la signification de cette vision, l'ange répondit: «C'est ici la parole de l'Eternel, adressée à Zorobabel: Ce n'est point par

armée, ni par force, mais c'est par mon Esprit, a dit l'Eternel des armées, que ceci se fera.» C'est-à-dire: Cette vision signifie la parole de l'Eternel adressée à Zorobabel, le chef et représentant de l'Eglise. Zorobabel avait commencé la reconstruction du temple de l'Eternel, mais la pauvreté du peuple était si grande et les adversaires qui s'opposaient à cette œuvre étaient si puissants, qu'il semblait impossible qu'il en achevât la construction. Aggée 2:2, 3; Zach. 4:8–10; Esd. 4:1–24. Les circonstances dans lesquelles il se trouvait étaient exactement l'opposé de celles dans lesquelles se trouvait Salomon, lorsque le premier temple fut construit, car les richesses de Salomon étaient immenses, et il n'avait point d'adversaire. 1 Rois 3:13; 10:21, 27; 5:4. Quand donc les oliviers produisaient de l'huile au lieu d'olives et versaient cette huile dans les lampes sans intervention humaine, c'était pour enseigner à Zorobabel que Dieu pouvait faire son œuvre sans l'aide de l'homme, ou, ce qui est la même chose, qu'il pouvait faire cette œuvre alors que les ressources de son peuple étaient très-faibles, et l'œuvre elle-même très-grande.

Pourtant cette vision montre clairement qu'il y a une œuvre à faire pour les serviteurs de Dieu, quelque faibles soient-ils. Le chandelier lui-même ne pouvait donner aucune lumière, mais il pouvait supporter le bassin avec ses sept lampes, et celles-ci pouvaient éclairer le monde. Le chandelier doit donc représenter l'Eglise de Dieu. Apoc. 1:20. L'office de l'Eglise est de présenter Christ et la vérité à la vue des hommes. Ainsi l'Eglise, qui n'a aucune lumière en elle-même, peut être la lumière du monde. Mat. 5:14–16; Phil. 2:15.

Christ est l'objet central dans cette vision, car il est l'Alpha et l'Oméga de l'Ancien et du Nouveau Testament. Apoc. 1:8; 22:13. En lui sont cachés tous les trésors de sagesse et de connaissance, et toute la plénitude de la Divinité habite corporellement en lui. Col. 2:3, 9. Les deux oliviers se tenant de chaque côté de Christ doivent représenter les deux divisions de la Parole de Dieu, la loi et l'Evangile, ou l'Ancien et le Nouveau Testament. L'huile qui découle de ces arbres est une image des vérités de la Bible. Les Ecritures rendent témoignage de Christ. Jean 5:39. Les deux divisions de la Parole de Dieu s'unissent en Christ, de même que les deux tuyaux d'or versaient l'huile des deux oliviers dans le bassin d'or. Les sept Esprits, comme sept lampes, donnent la lumière au monde, mais ils le font par le moyen de la vérité de la Bible, et ces vérités ont leur centre en Christ, comme les sept lampes ont leur centre dans le bassin d'or. Ainsi, l'Eglise, ou chandelier d'or est la lumière du monde par le moyen des vérités que l'Esprit de Dieu tire de la Bible par Christ.

Il est remarquable que l'ange semblât peu désireux de donner une explication complète de cette vision à Zacharie. Voyez les versets 4, 5, 11–14. Mais nous en savons maintenant la raison. Une autre révélation de ce sujet devait être donnée plus tard dans le Nouveau Testament. Ceci explique bien le fait que notre connaissance de la vérité découle de deux sources, l'Ancien et le Nouveau Testament, de même que l'huile était produite par deux oliviers. L'ange termine cette vision en disant: «Ce sont les deux oints qui assistent devant le Seigneur de toute la terre.»

Environ cinq cents ans après ceci, l'attention de Jean fut attirée sur ce sujet, probablement par le même ange, dans des paroles semblables à celles qu'il adressa à Zacharie: «Ce sont les deux oliviers et les deux chandeliers qui sont toujours en la présence du Seigneur de la terre.» Apoc. 11:4. A présent il s'agit de *deux* chandeliers, au lieu d'*un*. C'est parce que l'Eglise du Nouveau Testament s'était élevée, quoique dans le fait il n'existât qu'une Eglise au temps de Jean; car l'Eglise de l'Ancien Testament fit place à celle du Nouveau, lorsque cette dernière s'éleva. Mais il est toujours propre de parler des deux oliviers, car le Nouveau Testament existait en vérité depuis que Dieu commença à pardonner le péché. Un des anciens Pères dit: «Dans l'Ancien Testament se trouve caché le Nouveau Testament; dans le Nouveau Testament, l'Ancien Testament se trouve ouvert.»

Dieu appelle ces deux oliviers ses deux témoins. Apoc. 11:3, 4. Ces témoins rendent témoignage à sa volonté concernant notre devoir à l'égard de la loi, et ils rendent témoignage à sa puissance pour nous sauver du péché par l'Evangile. Il menace aussi les hommes de mort par le feu, s'ils refusent de se repentir. Apoc. 11:5. Leur parole qui sortait de la bouche d'Elie ferma le ciel afin qu'il ne plût pas (1 Rois 17), et leur parole, par la bouche de Moïse changea les eaux d'Egypte en sang, et frappa le pays des dix plaies. Apoc. 11:6; Ex. 7 à 12.

L'ange dit: «Qui es-tu ô grande montagne! devant Zorobabel? Tu seras aplanie.» Ceci signifie que, si Zorobabel avait foi en Dieu, les immenses difficultés qui l'empêchaient de réussir dans la construction du temple, seraient toutes aplanies. Ceci explique le sens de la déclaration de Christ concernant l'enlèvement de la montagne par notre foi. Mat. 21:21.

Dieu assura à Zorobabel qu'il finirait le temple, et pour encourager sa foi, il compara Christ et les sept Esprits de Dieu à une pierre de niveau dans sa main. Comparez Zach. 3:9; 4:10. Il dit aussi que lorsque la pierre du sommet serait posée, la beauté de l'édifice serait telle que le peuple s'écrierait: «Grâce, grâce sur elle.» (Lausanne) Zach. 4:7–10.

L'ÉPITRE AUX GALATES.

—UNE—

CONVERSATION ENTRE DEUX VOISINS.

DEUXIÈME ARTICLE.

I

Pourquoi M. B. nie l'Autorité de la Loi morale.

MONSIEUR B.—Depuis notre dernière entrevue, j'ai consacré beaucoup de temps à l'étude de l'épître aux Galates. Je ne puis nier la force de ce que vous avez dit pour montrer que ceux qui obéissent au quatrième commandement ne sont pas les personnes qui observent les jours, les temps et les années. Je ne puis dire non plus que nous sommes libérés de l'obéissance à la loi de Dieu, parce que cette loi ne peut jamais justifier le pécheur. Vous m'avez aussi convaincu que notre rédemption de la malédiction de la loi de Dieu ne se rapporte qu'à notre désobéissance passée, et qu'elle ne nous donne pas le droit de désobéir à l'avenir. Je ne puis non plus nier que l'Evangile ne rende l'homme capable d'accomplir la loi de Dieu en créant dans son cœur cet amour parfait que réclame la loi de Dieu.

MONSIEUR A.—Pourquoi donc ne vous joignez-vous pas à moi pour obéir aux commandements de Dieu et les enseigner suivant la parole de Christ dans Mat. 5:19?

M. B.—Quoique j'aie abandonné les arguments que j'ai présentés dans notre première entrevue, j'en ai d'autres à présenter de l'épître aux Galates. Je suis persuadé que vous ne pourrez y répondre. Ma difficulté à l'égard du quatrième commandement, c'est qu'il exige que nous observions le jour où le Créateur s'est reposé. Je regarde ce précepte comme un joug de servitude, et par conséquent je dois refuser d'y obéir. Lorsque je pensais que le septième jour, dans le quatrième commandement, pouvait être interprété comme signifiant le premier jour de la semaine, j'étais fortement en faveur de l'observance de tous les commandements. Mais aussitôt que vous m'avez convaincu que le quatrième commandement ne se rapporte point au jour de la résurrection de Christ, je fus amené à voir que dans l'épître aux Galates, Paul a mis de côté toute la loi de Dieu. La doctrine de St.-Paul dans cette épître est donc mon autorité spéciale, tirée de la Bible, pour refuser de me joindre à vous pour garder le quatrième commandement.

M. A.—Voulez-vous me dire ce que vous croyez être la doctrine de St.-Paul par laquelle vous supposez qu'il a mis de côté la loi de Dieu?

M. B.—St.-Paul met en contraste la loi et l'Evangile, et montre qu'ils ne sont pas en harmonie. Ainsi l'Evangile, ou promesse faite à Abraham, offre la vie éternelle à cette condition: «Le juste vivra par la foi.» Gal. 3:6–11, 16–18. Mais la loi, qui n'est point de la foi, n'offre la vie éternelle que sous condition de parfaite obéissance: «L'homme qui aura fait ces choses, [les commandements] vivra par elles.» Gal. 3:12. Ainsi nous voyons que la loi est directement en opposition à l'Evangile, et nous savons que l'Evangile doit être juste; par conséquent, je dois nier l'autorité de la loi de Dieu.

II

Harmonie entre la Loi de Dieu et l'Evangile de Christ.---La Loi dans le Cœur de Christ quand Il prêchait l'Evangile.

M. A.—La loi et l'Evangile sont réellement en parfait accord. Il est vrai que la loi de Dieu réclame une parfaite obéissance et il est aussi vrai que l'Evangile offre de pardonner la désobéissance; mais lorsque vous concluez de cela que l'Evangile permet et même sanctionne la désobéissance, vous vous trompez grandement. Vous dites avec raison que «l'Evangile doit être juste.» Mais le texte même par lequel vous condamnez la loi de Dieu rend le plus fort témoignage possible à la perfection, à l'excellence et à la justice de cette loi.

M. B.—Comment pouvez-vous prouver cela?

M. A.—Lorsqu'il est dit de la loi de Dieu: «L'homme qui aura fait ces choses [les commandements] vivra par elles», c'est comme s'il était dit que l'excellence de la loi de Dieu est si grande que quiconque l'accomplit pourra passer l'épreuve du Jugement et être digne de la vie éternelle en la présence de Dieu.

M. B.—Je ne puis nier que vous avez établi l'excellence de la loi de Dieu, par le passage que je pensais devoir condamner cette loi, mais vous devez admettre que jamais personne n'obéit parfaitement à la loi de Dieu, pendant sa vie entière, sans jamais transgresser cette loi.

M. A.—Ici de nouveau, vous êtes dans l'erreur. Quand notre Seigneur Jésus-Christ vint habiter parmi les hommes, il avait la loi de Dieu dans son cœur. Ps. 40:6–8, comparé avec Héb. 10:5–9. Il dit expressément qu'il était venu pour accomplir la loi. Mat. 5:17. Nous savons qu'il accom-

plit la loi, car sa conduite était exactement conforme aux principes de justice qu'il avait dans son cœur. Il aimait Dieu son Père de toute son âme, et sa vie entière était un exemple parfait de vertu, d'intégrité, de pureté et de charité.

Ainsi Christ, le plus grand prédicateur de l'Evangile, avait la loi de Dieu dans son cœur, et dans tout acte de sa vie il rendit une parfaite obéissance à cette loi. Et si Christ avait la loi de Dieu dans son cœur, lorsqu'il prêcha l'Evangile, alors la moralité de l'Evangile doit être exactement la même que la moralité de la loi de Dieu. Il y avait dix commandements ou principes de moralité dans le cœur de Christ, et nous sommes donc certains que son Evangile ne sanctionne pas la transgression d'aucun des dix. Christ ne rejeta point la loi de Dieu de son cœur en montant au ciel. Il est, par conséquent, le même hier et aujourd'hui, et il le sera éternellement. Héb. 13:8.

M. B.—Mais je dois soutenir que la loi et l'Evangile ne sont pas en harmonie, car la loi condamne le pécheur et l'Evangile lui pardonne.

M. A.—Il est vrai que l'Evangile offre le pardon à ceux qui sont condamnés par la loi de Dieu. Rom. 3:19, 24. Mais il n'offre ce pardon qu'à ceux qui le demandent en vertu de la mort de Christ (Rom. 3:25, 26), et lorsque les hommes demandent le pardon en vertu de sa mort, ils reconnaissent, par cela, qu'Il mourut à leur place et qu'ils ont mérité la mort comme les transgresseurs de la loi de Dieu. 2 Cor. 5:14, 15, 21; Gal. 3:13. Un tel pardon est aussi honorable à la loi de Dieu qu'il n'est miséricordieux aux hommes, et au lieu de leur donner toute liberté de la transgresser à l'avenir, il place les hommes sous l'obligation solennelle de garder les commandements de Dieu.

III

Les Erreurs des Galates.

M. B.—Si le pardon qui est offert par l'Evangile n'est offert qu'à ceux qui reconnaissent la justice de leur condamnation, alors la loi et l'Evangile ne sont pas en conflit par rapport au salut des hommes. Mais voulez-vous définir les erreurs dans lesquelles étaient tombés les Galates, et que Paul cherchait si hardiment à corriger?

M. A.—De faux docteurs les avaient visités et les avaient détournés de l'Evangile de Christ à un autre évangile. Gal. 1:6–9; 5:12. Les Galates avaient perverti l'Evangile de Christ en adoptant la croyance qu'ils pourraient être justifiés devant Dieu sans être purifiés par la grâce de Dieu, et par le sang de Christ. Gal. 2:21; 3:1; 5:4. Ils avaient perverti la loi morale en adoptant la croyance qu'ils pourraient être justifiés par leur propre obéissance à cette loi. Gal. 2:16, 21; 3:11, 12.

Ils avaient adopté la circoncision et avec elle, sans doute, d'autres parties de la loi cérémonielle. Gal. 5:2. Ils avaient aussi adopté la croyance que la première alliance était encore en vigueur et que la nouvelle alliance n'avait alors pas encore pris la place de l'ancienne. Gal. 4:21–31. Ils étaient retournés à quelques-unes des erreurs dans lesquelles ils vivaient lorsqu'ils étaient païens. Gal. 4:8–10. Et pour couronner le tout, Christ avait cessé d'être pour eux l'espérance de gloire. Gal. 4:19; Col. 1:27. Ils étaient Pharisiens et non pas chrétiens.

IV

Les Œuvres de la Loi sont des Œuvres sans Foi.

M. B.—C'est une triste liste d'erreurs fatales. Mais si l'apôtre ne cherchait qu'à repousser ces erreurs et ne cherchait pas aussi à rejeter la loi de Dieu, pourquoi parle-t-il des œuvres de la loi comme si elles déplaisaient à Dieu? Gal. 2:16; 3:2, 5, 10. Comment la loi de Dieu peut-elle être bonne, si ses œuvres sont mauvaises? Et comment faut-il obéir à la loi de Dieu, si Dieu ne veut pas accepter cette obéissance?

M. A.—Parce que Paul condamne les œuvres sans la foi, vous pensez qu'il va jusqu'à l'extrême opposé, et qu'il approuve la foi sans les œuvres. C'est une erreur aussi grande qu'aucune de celles où les Galates étaient tombés. Ceux qui lisent l'épître aux Galates avec le désir d'y trouver une excuse pour transgresser les commandements, tombent toujours dans cette erreur. Pourtant St.-Paul n'enseigne pas aux Galates que Dieu prend plaisir à la désobéissance. L'espèce d'obéissance qu'il condamne dans les versets que vous citez est l'obéissance des Pharisiens; mais il enseigne que Dieu accepte l'obéissance chrétienne, et que cette espèce d'obéissance accomplit réellement la loi de Dieu. Comparez Gal. 5:6, 14; 1 Jean 2:29; 3:7; 5:3; Rom. 8:3, 4; 13:8–10.

M. B.—Mais si c'est la volonté de Dieu que les hommes obéissent à sa loi, pourquoi l'obéissance des Pharisiens n'était-elle pas acceptable devant lui, car cette obéissance était très-exacte? Luc 18:9–12. En quoi les chrétiens peuvent-ils garder les commandements plus parfaitement que les Pharisiens?

M. A.—Les Pharisiens n'avaient aucune idée que la loi de Dieu devait gouverner le cœur. Ils supposaient que s'ils s'abstenaient des actes extérieurs de l'idolâtrie, du meurtre, de l'adultère et du vol, ils avaient ainsi accompli ces commandements, et que cette sorte d'obéissance les justifiait devant Dieu. Mais le chrétien sait que la loi de Dieu regarde aux motifs du cœur. Mat. 5:21, 22, 27, 28. Il sait que la loi de Dieu n'est accomplie que par la charité, et que les hommes qui ne tuent pas réellement leur prochain, peuvent être meurtriers s'ils le haïssent. 1 Jean 3:15: Rom. 13:10. Les Pharisiens avaient les œuvres sans la foi; le chrétien a la foi qui agit par la charité. Gal. 5:6, 14; 1 Jean 5:3.

V

St.-Paul décrit trois Espèces d'Œuvres: Celles de la Loi, celles de la Chair et celles de la Foi.

M. B.—Alors il est évident que les hommes ne peuvent garder les commandements de Dieu sans être premièrement convertis par sa grâce.

M. A.—C'est l'exacte vérité, car nos offenses passées doivent être pardonnées et notre mauvaise nature changée, avant que nous puissions obéir convenablement à la loi de Dieu. C'est ce que les Galates avaient oublié. St.-Paul parle de trois sortes d'œuvres dans cette épître. 1° Les œuvres de la loi. Gal. 2:16; 3:2, 5, 10. 2° Les œuvres de la chair. Gal. 5:19–21. 3° Les œuvres de la foi. Gal. 5:6. La première de ces espèces d'œuvres est l'obéissance des hommes inconvertis, et Dieu ne peut accepter cette obéissance quoiqu'elle les rende justes à leurs propres yeux. Luc 18:9–12. Ces personnes sont sous la malédiction de la loi. Gal. 3:10.

La seconde de ces espèces d'œuvres n'a pas la prétention à la piété, car les œuvres de la chair consistent dans la transgression ouverte des commandements de Dieu. Ce sont l'adultère, la fornication, l'idolâtrie, le meurtre et «les choses semblables». La troisième espèce d'œuvres, les œuvres de la foi, est l'obéissance de ceux dans le cœur desquels l'amour de Dieu a été répandu par le Saint-Esprit. Rom. 5:5. Cette œuvre accomplit la loi de Dieu, car cette loi réclame la charité dans tous les actes, et c'est par la charité que la foi agit. Deut. 6:4, 5; Gal. 5:6, 14.

M. B.—Ces idées sont nouvelles pour moi. Si elles sont correctes, alors l'apôtre n'enseignait pas aux Galates qu'ils pouvaient violer les commandements, s'ils avaient seulement foi en Christ, mais il leur enseignait réellement qu'ils ne pouvaient pas garder les commandements, à moins d'avoir la foi qui est agissante par la charité.

M. A.—Ces trois espèces d'œuvres dont parle St.-Paul embrassent tout ce qui compose la vie de l'homme. Elles peuvent être désignées sous le nom de PROPRE-JUSTICE, INJUSTICE et JUSTICE. 1. Les œuvres de la loi ou PROPRE-JUSTICE sont l'obéissance sans la grâce. 2. Les œuvres de la chair, ou INJUSTICE, sont la désobéissance directe. 3. L'œuvre de la foi ou JUSTICE est l'obéissance de la charité. Il ne peut y avoir de quatrième sorte d'œuvres, et il ne peut y avoir de dispute quant à savoir laquelle de ces trois sortes St.-Paul approuve.

Son but était d'enseigner aux Galates que les œuvres sans la foi en Christ ne sont point acceptées devant Dieu. Comme ils avaient perdu de vue la foi en Christ, il place devant eux la foi comme la condition spéciale de salut. Gal. 2:16; 3:2, 5–9, 11. L'erreur opposée qui s'éleva par conséquent, c'est que les œuvres étaient sans valeur et que la foi sans les œuvres était la vraie condition du salut. C'est pourquoi quelques années après il fut nécessaire que St.-Jacques écrivît son épître, pour combattre cette erreur. Il consacra son second chapitre à cette œuvre. Ainsi dans les versets 8–12, il enseigne que garder les commandements de Dieu ce sont les bonnes œuvres que Dieu acceptera. Ensuite il montre que la foi sans les œuvres est morte, et n'a pas plus de valeur que la foi des anges déchus. Vers. 14–26.

VI

La Loi honorée par l'Evangile.

M. B.—Mais St.-Paul marque l'infériorité de la loi en comparaison de l'Evangile ou promesse faite à Abraham, en montrant que les hommes ne peuvent être sauvés que par l'Evangile ou promesse et ne peuvent être sauvés par la loi. Gal. 3:6–14.

M. A.—L'Evangile, et non pas la loi, est le remède pour le péché. Mais ceci ne prouve pas que la loi morale soit inférieure à l'Evangile à moins que nous ne puissions affirmer que la justice de Dieu soit inférieure à sa miséricorde. L'Evangile lui-même enseigne que la loi de Dieu est la règle de justice qui montre le péché, et que le péché lui-même est la transgression de la loi. Comparez Rom. 3:20; 7:7; 1 Jean 3:4. La loi morale doit donc être absolument parfaite, selon le témoignage de l'Evangile.

Si l'homme n'avait jamais péché, l'Evangile n'aurait pas eu lieu d'exister, car il n'y aurait pas eu besoin de remède pour le péché. Mais l'homme, dans son innocence, doit marcher exactement en conformité à la loi morale, afin de préserver cette innocence, et il ne lui était pas difficile de marcher ainsi. Mais lorsque l'homme fut tombé et que la loi de péché fut entrée dans son cœur (Rom. 7:21–23), il ne put obéir plus longtemps à la loi qui réclame un amour parfait et une pureté parfaite. Mais l'Evangile a pourvu à une rançon pour l'homme dans la mort de Christ, de sorte que celui qui se re-

pent de ses péchés peut trouver le pardon de ses offenses passées, peut voir la loi de péché arrachée de son cœur et avoir la loi de Dieu écrite dans son cœur, et peut par la grâce, accomplir la justice de la loi. Rom. 8 : 1–4. Les Galates avaient perdu de vue l'œuvre de l'Evangile.

VII

Origine de la Loi et de la Promesse.

M. B.—Je ne vois pas dans ce moment comment m'opposer à ce que vous dites. Je ne puis certainement pas dire de nouveau que, puisque la loi morale n'est pas le remède pour le péché, il n'y a par conséquent aucun péché à transgresser cette loi. Mais j'en arrive maintenant à plusieurs faits qui sont absolument fatals à l'autorité de la loi de Dieu. St.-Paul enseigne dans Gal. 3 : 16–19, que la loi n'apparut que 430 ans après la promesse faite à Abraham, et qu'elle n'était destinée à ne durer que jusqu'à la venue de Christ.

M. A.—Vous n'avez pas lu ce passage avec un soin suffisant. Paul ne parle pas ici de l'origine de la loi de Dieu. Il ne dit pas non plus qu'elle devait être abolie à la venue de Christ. Il ne dit pas même que l'origine de la promesse date du temps d'Abraham. Cette promesse, relativement à Christ, tire effectivement son origine du jour où Adam et Eve furent chassés du jardin d'Eden. Gen. 3 : 15. Cette promesse fut renouvelée à Abraham 430 ans avant la proclamation de la loi sur le mont Sinaï.

M. B.—Vous avez raison de dire que la promesse ne tire pas son origine de l'époque d'Abraham, mais qu'elle fut faite à l'époque de la chute, et fut seulement renouvelée et rendue plus définie à Abraham. Mais pouvez-vous prouver que la loi de Dieu n'a pas pour origine sa proclamation sur le mont de Sinaï?

M. A.—Le premier et le second commandement existaient certainement lorsque Jacob commanda à sa maison de détruire leurs dieux étrangers. Gen. 35 : 2, 3. Le quatrième commandement a existé depuis que Dieu sanctifia le septième jour en Eden. Gen. 2 : 2, 3. Le cinquième commandement existait dans les jours de Cam. Gen. 9 : 22–25. Le sixième commandement existait dans les jours de Caïn et d'Abel. Gen. 4 : 8–13. Le septième commandement existait au temps de Joseph. Gen. 39 : 7–9. Il est même dit que la promesse de Dieu à Abraham lui fut confirmée parce qu'il obéissait à la voix de Dieu et avait gardé ses ordres, ses commandements, ses statuts et ses lois. Gen. 26 : 5. De plus, la loi de Dieu existe dans les cœurs des hommes par nature, quoique gâtée par la loi de péché qui est entrée par la chute. Rom. 2 : 14, 15 ; 7 : 22, 23. Nous savons donc que la loi tire son origine de la création de l'homme comme être responsable, capable de juger entre le bien et le mal ; et nous savons que la promesse tire son origine du jour où cet homme allait être chassé d'Eden à cause de son péché.

VIII

Comment la Loi fut ajoutée à la Promesse.

M. B.—Je ne puis nier que la loi de Dieu et la promesse de Dieu n'aient chacune l'origine que vous avez indiquée. Pourtant il est certain que l'apôtre parle d'un temps où la loi de Dieu fut ajoutée à la promesse de Dieu, et que ceci eut lieu 430 ans après que la promesse eût été renouvelée à Abraham. Il est évident aussi que cette nouvelle relation entre la loi et la promesse n'était pas une relation d'harmonie parfaite et que cette relation n'était pas destinée à être permanente. La loi de Dieu ne peut donc être d'une obligation perpétuelle.

M. A.—Si la loi de Dieu existait avant que la relation entre la loi et la promesse fût établie à Sinaï et dont parle l'apôtre, alors la dissolution de cette relation ne peut détruire l'autorité de cette loi. La proclamation de cette loi par le grand Législateur du haut du mont Sinaï, ne fut pas l'acte par lequel la loi fut ajoutée à la promesse. Cette proclamation fut plutôt l'acte par lequel la loi est survenue pour montrer la grandeur du péché de l'homme. Rom. 5 : 20.

M. B.—Quel fut donc l'acte par lequel la loi fut ajoutée à la promesse? Et quelle fut la raison de cet acte?

M. A.—Dieu avait fait une alliance avec Abraham et sa postérité, basée seulement sur la promesse du salut par le sang de Christ. Gen. 22 : 18 ; Gal. 3 : 6–9, 15–18. Cette alliance fit d'Abraham un enfant de Dieu, par la nouvelle naissance, et le rendit capable de garder les commandements de Dieu. Gen. 26 : 5. L'alliance avec Abraham est la même que la nouvelle alliance, et est celle par laquelle les pécheurs ont été sauvés depuis les jours d'Abel. Par cette alliance, tout Hébreu aurait pu devenir un véritable enfant d'Abraham, capable d'accomplir ses œuvres. Jean 8 : 39. Mais lorsqu'ils vinrent au Sinaï, ils étaient une nation d'inconvertis. Ils se contentaient d'être simplement la postérité d'Abraham selon la chair. Dieu fit donc une alliance avec eux sur la base même qu'ils avaient choisie, savoir celle de leur propre obéissance à la loi. Ex. 19 : 1–9 ; 24 : 1–8 ; Héb. 9 : 18–20. Cette alliance que Paul appelle la première alliance ou ancienne alliance (Héb. 8 : 13) était un supplément à l'alliance faite à Abraham parce que ceux avec lesquelles elle fut faite n'étaient pas les vrais héritiers en raison de leur péché, et elle ne devait durer que jusqu'à ce que le vrai héritier, savoir le Fils de Dieu qui est aussi le Fils de l'homme viendrait. Lorsque Dieu fit cette alliance concernant sa loi, avec les enfants d'Abraham selon la chair, ce fut l'acte par lequel la loi fut ajoutée à la promesse.

M. B.—Mais pourquoi l'apôtre dit-il que la loi ne peut annuler la promesse de Dieu, à moins qu'il y ait directement conflit entre les deux?

M. A.—La loi est la règle de justice, mais n'est pas le remède pour le péché. La promesse ou Evangile est le remède pour le péché, mais n'est point la règle de justice. Il n'y a, suivant l'apôtre (chap. 3 : 21), aucun conflit entre la loi et la promesse, lorsque chacune occupe son propre terrain. L'Evangile offre le pardon par le sang de Christ, à ceux qui se repentent, et il rend leur obéissance future aux commandements possible, par la grâce de Dieu. Mais si les hommes ne doivent obtenir la vie éternelle que par la loi de Dieu, tout ceci est annulé. La loi réclame une obéissance parfaite et n'offre point de pardonner la transgression. L'alliance que Dieu fit avec les enfants d'Abraham selon la chair, concernant sa loi, produisit en quelque degré un conflit entre la loi et la promesse. Mais la relation qu'elles avaient entre elles ne devait durer que jusqu'à ce que la semence vint à laquelle la promesse fut faite.

IX

Christ ne vint pas pour abolir la Loi de Dieu.

M. B.—Lorsque Christ vint, que fit-il de la loi de Dieu?

M. A.—Il vint avec la loi de Dieu dans son cœur. Ps. 40 : 4–8. Ceci était une garantie absolue que toutes ses paroles et tous ses actes soutiendraient et honoreraient cette loi. Lorsqu'il commença à prêcher il dit: «Ne pensez point que je sois venu abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu, non pour les abolir, mais pour les accomplir. Car je vous dis, en vérité, que jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, il n'y aura rien dans la loi qui ne s'accomplisse, jusqu'à un seul iota, et à un seul trait de lettre. Celui donc qui aura violé l'un de ces plus petits commandements, et qui aura ainsi enseigné les hommes, sera estimé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les aura observés et enseignés, celui-là sera estimé grand dans le royaume des cieux.» Mat. 5 : 17–19.

Notre Seigneur Jésus-Christ nous assure donc qu'il n'abolirait point la loi de Dieu et qu'aucun des commandements ne passerait de cette loi avant le jour du Jugement. Comparez Mat. 5 : 18 ; Apoc. 20 : 11. Il prononça un avertissement solennel contre ceux qui transgresseraient les commandements et enseigneraient les hommes à les transgresser. Et il prononce une bénédiction spéciale sur ceux qui feraient les commandements et les enseigneraient aux autres. Nous savons donc que tandis que les Galates étaient dans l'erreur en supposant que Dieu agréerait leurs œuvres sans foi, leur erreur n'était pas plus grande, ni plus fatale que celle de ceux qui supposent qu'Il acceptera la foi sans les œuvres.—Nous résumerons l'étude de cette épître lorsque cela vous conviendra le mieux.

PENSÉES CRITIQUES ET PRATIQUES

—SUR—

LE LIVRE DE DANIEL.

EXPLICATION DU CHAP. 11 : 1–12.

UNE PROPHÉTIE LITTÉRALE.

VERSETS 1, 2.—Or la première année du règne de Darius le Mède, j'assistais pour l'aider et pour le fortifier. Et maintenant aussi je te déclarerai la vérité. Voici il y aura encore trois rois en Perse ; puis le quatrième possèdera de grandes richesses, par-dessus tous les autres : et s'étant fortifié par ses richesses, il soulèvera tout le monde contre le royaume de Javan.

Nous abordons maintenant une prophétie d'événements futurs, donnée non en figures, ni en symboles, comme les visions des chapitres 2, 7, 8, mais en grande partie dans un langage simple. Plusieurs des événements les plus remarquables dans l'histoire du monde, depuis les jours de Daniel à la fin du monde sont indiqués dans ce chapitre. Cette prophétie, dit l'évêque Newton, peut être proprement appelée commentaire et explication de la vision du chapitre 8.

L'ange, après avoir dit qu'il assistait dans la première année de Darius pour l'aider et pour le fortifier, tourne son attention vers l'avenir. Voici, il y aura encore trois rois en Perse. L'ange parla sans doute des trois successeurs immédiats de Cyrus, qui furent: 1. Cambyse fils de Cyrus. 2 Smerdis le Mage, un imposteur. 3. Darius fils d'Hystape.

Le quatrième sera plus riche que tous les autres. Le quatrième roi depuis Cyrus fut Xerxès, plus fameux par ses richesses que par ses talents militaires, et célèbre dans l'histoire par la campagne grandiose qu'il organisa contre la Grèce, et la totale défection de son entreprise. Il devait soulever tous les peuples contre le royaume de la Grèce. Jamais auparavant il n'y avait eu une telle levée d'hommes dans un but belliqueux, et jamais il n'y en eut une telle depuis. Son armée, suivant Hérodote qui vivait dans ce temps-là, se composait de cinq

millions, deux cent quatre-vingt trois mille, deux cent vingt (5,283,220) hommes. Et non content de soulever tout l'Orient, il enrôla les Carthaginois de l'Ouest à son service; ils entrèrent en campagne avec une autre armée de trois cent mille hommes.

Versets 3, 4.—Mais un roi puissant se lèvera, et il dominera avec une grande puissance, et fera tout ce qu'il voudra. Et aussitôt qu'il sera affermi, son règne sera détruit et partagé vers les quatre vents des cieux, et il ne passera point à sa postérité et ne conservera pas la même puissance avec laquelle il aura dominé, car son royaume sera extirpé, et même il sera donné à d'autres, outre ceux-là.

Les faits racontés dans ces versets indiquent clairement Alexandre, et la division de son empire. Voyez pensées sur le chap. 8:8. Xerxès fut le dernier roi de Perse qui envahit la Grèce. La prophétie passe donc par-dessus les neuf successeurs de Xerxès dans l'empire des Perses, et parle d'Alexandre le Grand. Ayant renversé l'empire des Perses, Alexandre «devint le monarque absolu de cet empire, sur la plus grande étendue qui fût jamais en possession des rois de Perse.» Prideaux, livre I, p. 378. Sa domination fut très-étendue, comprenant «la plus grande partie du monde habitable alors connu», et il fit suivant sa volonté. En l'an 323 av. J.-C., sa volonté le conduisit aveuglement dans l'ivrognerie et la débauche, dont il mourut; et ainsi tous ses projets d'ambition et de vaine gloire furent totalement, soudainement et pour toujours détruits. L'empire fut divisé, mais non pour sa postérité; il fut recueilli par d'autres. Quinze ans après sa mort, toute sa postérité était détruite, victime de la jalousie et de l'ambition. Aucun être de la race d'Alexandre ne demeura en vie. Combien court est le passage du plus haut faite de la gloire terrestre à l'oubli et à la mort! Le royaume fut divisé en quatre parties et partagé entre quatre généraux d'Alexandre, les plus capables ou peut-être les plus ambitieux et les plus immoraux, Cassandre, Lysimaque, Ptolémée et Séleucus.

Verset 5.—Et le roi du Midi se fortifiera; et un autre d'entre les principaux gouverneurs se fortifiera par-dessus lui; et il dominera, et sa domination sera une grande domination.

Dans le récit de ce chapitre, il est fait mention plusieurs fois du roi du Nord et du roi du Midi. Il devient donc essentiel pour comprendre la prophétie, de déterminer clairement quelles sont ces puissances. Lorsque l'empire d'Alexandre fut divisé, il fut divisé vers les quatre vents des cieux, orient, occident, nord et sud; ces divisions étant comprises sans doute par rapport à la Palestine. La division de l'empire située à l'ouest de la Palestine constituerait ainsi le royaume de l'Ouest; celle située à l'est, le royaume de l'Est; celle située au nord, le royaume du Nord, et celle située au sud, le royaume du Sud. Les divisions du royaume d'Alexandre, respectivement à la Palestine, étaient ainsi qu'il suit: Cassandre avait la Grèce et les contrées adjacentes qui sont situées à l'ouest; Lysimaque avait la Thrace, qui renfermait alors l'Asie-Mineure et les contrées situées sur l'Hellespont et le Bosphore, qui sont au nord de la Palestine; Ptolémée avait l'Egypte et les contrées avoisinantes, qui sont au sud, et Séleucus avait la Syrie et la Babylonie qui étaient principalement à l'est.

Durant les guerres et les révolutions qui, pendant de longues années, se succédèrent, ces frontières géographiques furent fréquemment changées ou effacées; les anciennes disparurent pour faire place à de nouvelles. Mais quels que soient les changements survenus, les *premières* divisions de l'empire doivent déterminer les noms, ou nous n'avons aucun moyen de prouver l'application de la prophétie. C'est-à-dire que, à quelque époque et quelque pouvoir qui occupe le territoire qui constitue *d'abord* le royaume du Nord, ce pouvoir, aussi longtemps qu'il occupe ce territoire serait le roi du Nord; et quel que soit le pouvoir qui occupe celui qui constitue d'abord le royaume du Sud, ce pouvoir serait aussi longtemps le roi du Sud. Nous ne parlons que de ces deux, parce que ce sont les seuls dont il est parlé ensuite dans la prophétie, et parce que dans le fait, presque tout l'empire d'Alexandre se fondit dans ces deux divisions.

Cassandre fut bientôt vaincu par Lysimaque, et son royaume, Grèce et Macédoine, fut annexé à la Thrace. Lysimaque, à son tour, fut vaincu par Séleucus, et la Macédoine et la Thrace annexées à la Syrie.

Ces faits ouvrent la voie à l'application du texte qui est devant nous. Le roi du Midi, l'Egypte, se fortifiera. Ptolémée s'annexa Chypre, la Phénicie, la Carie, Cyrène et beaucoup d'îles et de villes. Ainsi, son royaume se fortifia. Mais un autre des gouverneurs d'Alexandre est représenté dans l'expression, «et un autre d'entre ses principaux gouverneurs». La Bible des Septante traduit ainsi ce verset: «Et le roi du Midi se fortifiera et un de ses gouverneurs sera plus fort que lui.» Ceci doit se rapporter à Séleucus qui, comme on vient de le dire, avait réuni la Macédoine et la Thrace à la Syrie, et devint ainsi possesseur de trois des quatre parties formant l'empire d'Alexandre. Il fonda ainsi un plus puissant royaume que celui d'Egypte.

Verset 6.—Et au bout de quelques années, ils s'allieront, et la fille du roi du Midi épousera le roi de l'Aquilon, pour rétablir les choses; mais elle ne conservera pas la force du bras, et ni elle ni son bras ne subsisteront point; mais elle sera livrée, et ceux qui l'auront amenée, et celui qui sera né d'elle, et qui la soutenait en ces temps-là.

Il y avait de fréquentes guerres entre les rois d'Egypte et de Syrie. Ce fut spécialement le cas avec Ptolémée Philadelphe, second roi d'Egypte et Antiochus Theus, troisième roi de Syrie. A la fin, ils convinrent de faire la paix, à la condition qu'Antiochus Theus renvoie sa première femme, Laodice et ses deux fils, et qu'il épouse Bérénice, fille de Ptolémée Philadelphe. En conséquence, Ptolémée amena sa fille à Antiochus en lui accordant pour dot un immense trésor.

«Mais elle ne conservera pas la force du bras»; c'est-à-dire son intérêt et son pouvoir avec Antiochus. Et il en fut ainsi; car peu de temps après, Antiochus ramena sa première femme, Laodice, et ses enfants à la cour. La prophétie dit: «Et il [Antiochus] ne subsistera pas, ni lui, ni la force de son bras.» Laodice étant revenue en faveur et au pouvoir, craignit que, dans son humeur changeante, il ne la disgrâciât de nouveau et ne rappelât Bérénice; elle pensa que sa mort seule pouvait être une sauf-garde suffisante contre une telle éventualité, et le fit empoisonner peu de temps après. Sa postérité par Bérénice ne lui succéda pas au trône; car Laodice s'arrangea de manière à assurer le trône à son fils aîné, Séleucus Callinique.

«Mais elle [Bérénice] sera livrée.» Laodice, non satisfaite d'avoir empoisonné son mari, fit assassiner Bérénice. «Et ceux qui l'auront amenée.» Ses femmes et suivantes égyptiennes, en essayant de la défendre, furent, en grand nombre, tuées avec elles. «Et celui qui sera né d'elle»; c'est-à-dire son fils qui fut tué à la même époque, par l'ordre de Laodice. «Et celui qui la soutenait en ces temps-là»; son mari Antiochus, comme Jérôme le suppose, ou ceux qui prirent son parti et la défendirent.

Mais une telle méchanceté ne pouvait rester longtemps impunie, comme la prophétie le prédit ensuite, et comme il est prouvé par l'histoire.

Versets 7–9. Mais un rejeton du royaume du Midi s'élèvera de ses racines pour le soutenir; il viendra avec une armée, et il entrera dans les forteresses du roi de l'Aquilon, et y fera de grands exploits et se fortifiera; et même il emmènera en captivité en Egypte leurs dieux, avec les vases de leurs aspersions, et avec leurs vases précieux d'argent et d'or, et il subsistera quelques années de plus que le roi de l'Aquilon. Et le roi du Midi entrera dans son royaume, et il retournera en son pays.

Ce rejeton de la même racine que Bérénice, était son frère Ptolémée Evergète. Il n'avait pas plus tôt succédé à son père sur le trône d'Egypte, que, brûlant de venger la mort de sa sœur Bérénice, il leva une immense armée et envahit le territoire du roi du Nord, savoir de Séleucus Callinique, qui, avec sa mère Laodice, régnait en Syrie, et il les vainquit, et même conquit la Syrie, la Cilicie, les parties supérieures au-delà de l'Euphrate et presque toute l'Asie. Mais apprenant qu'une sédition s'était élevée en Egypte, exigeant qu'il retournât dans son pays, il pilla le royaume de Séleucus, prit quarante mille talents d'argent et des vases précieux, et deux mille cinq cents statues des dieux. Parmi celles-ci, se trouvaient des statues que Cambyse avait autrefois prises en Egypte et transportées en Perse. Les Egyptiens étant complétement adonnés à l'idolâtrie, accordèrent le titre d'Evergète, ou Bienfaiteur, à Ptolémée, par reconnaissance de ce qu'il avait ainsi, après plusieurs années, ramené leurs dieux captifs.

Ceci, suivant l'évêque Newton, est le récit de Jérôme, tiré des anciens historiens; mais il y a des auteurs, dont les ouvrages existent encore, dit-il, qui confirment plusieurs des mêmes faits. Appian nous informe que Laodice, ayant tué Antiochus, et après lui Bérénice et son enfant, Ptolémée fils de Philadelphe, pour venger ces meurtres, envahit la Syrie, tua Laodice et poussa jusqu'à Babylone. Nous apprenons par Polybe que Ptolémée, surnommé Evergète, étant grandement irrité en apprenant le cruel traitement que souffrit sa sœur, Bérénice, entra en Syrie avec une armée, prit la ville de Seleucie, qui fut ensuite gardée quelques années par les garnisons des rois d'Egypte. Ainsi il entra dans les forteresses du roi du Nord. Polynée affirme que Ptolémée se rendit maître de toute la contrée du Mont Taurus aux frontières des Indes, sans guerre ou batailles; mais il l'attribue, par erreur, au père, au lieu de l'attribuer au fils. Justin dit que si Ptolémée n'avait pas été rappelé en Egypte par une sédition du palais, il aurait pris possession de tout le royaume de Séleucus. Le roi du Sud entra ainsi dans le royaume du roi du Nord et retourna dans son propre pays, comme le prophète l'avait prédit. Et il subsista aussi plus d'années que le roi du Nord; car Séleucus Callinique mourut en exil d'une chute de cheval; et Ptolémée Evergète lui survécut de quatre ou cinq ans.

Verset 10. Mais les fils de celui-là entreront en guerre, ayant assemblé une multitude de grandes armées; et l'un d'eux viendra avec vitesse, et se répandra, et passera et reviendra, et s'avancera en bataille jusqu'à la forteresse du roi du Midi.

La première partie de ce verset parle des fils au pluriel; la dernière partie, au singulier, d'un fils. Les fils de Séleucus Callinique furent Séleucus-Céraunus et Antiochus

le Grand. Ils entreprirent tous deux, avec zèle, de venger leur père et leur pays. L'aîné de ceux-ci, Séleucus, monta d'abord sur le trône. Il assembla une grande armée pour reprendre les possessions de son père ; mais comme il était un prince pusillanime, faible de corps, sans argent et incapable de maintenir l'obéissance dans son armée, il fut empoisonné par deux de ses généraux, après un règne sans gloire de deux ou trois ans. Son frère Antiochus le Grand, plus capable, fut en conséquence nommé roi. Se mettant à la tête de l'armée, il reprit Séleucie et recouvra la Syrie. Il se rendit maître de quelques places par des traités et en prit d'autres par la force des armes. Il s'ensuivit un armistice, pendant lequel on traita de paix des deux côtés, quoiqu'on se préparât à la guerre. Après cela, Antiochus revint et vainquit dans une bataille Nicoläus, général égyptien et pensait envahir l'Egypte elle-même. Celui-ci est certainement celui qui devait «se répandre» et passer outre.

Verset 11. Et le roi du Midi sera irrité, et il sortira, et combattra contre lui, savoir, contre le roi de l'Aquilon; et il assemblera une grande multitude de gens, et la multitude du peuple du roi de l'Aquilon sera livrée dans la main du roi du Midi.

Ptolémée Philopater succéda à son père Evergète, sur le trône d'Egypte, peu de temps après qu'Antiochus le Grand eût succédé à son frère sur le trône de Syrie. C'était un prince voluptueux et vicieux, mais il fut élevé au trône, dans l'attente d'une invasion de l'Egypte par Antiochus. Il fut sans doute très-«irrité» à cause des pertes qu'il avait éprouvées et du danger qui le menaçait; et il sortit de l'Egypte avec une grande armée pour arrêter la marche du roi de Syrie. Le roi de l'Aquilon devait aussi assembler une grande multitude de gens. L'armée d'Antiochus, suivant l'historien Polybe, se montait dans cette occasion à soixante-deux mille fantassins, six mille cavaliers et cent deux éléphants. Dans la bataille, Antiochus fut défait et son armée, suivant la prophétie, fut livrée dans les mains du roi du Midi. Dix mille soldats à pieds et trois mille chevaux furent tués, et plus de quatre mille hommes furent faits prisonniers ; tandis que de l'armée de Ptolémée il n'y eut que sept cents chevaux et environ le double d'hommes d'infanterie de tués.

Verset 12. Et ayant défait cette multitude, son cœur s'élèvera, et il en abattra par milliers ; mais il n'en sera pas fortifié.

Ptolémée manquait de prudence pour profiter de sa victoire. S'il avait continué ses succès, il serait probablement devenu le maître de tout le royaume d'Antiochus; mais se contentant de quelques menaces, il fit la paix, afin de s'adonner sans interruption et sans fin à ses passions brutales. C'est ainsi qu'ayant vaincu ses ennemis, il se laissa vaincre par ses vices, et, oublieux du grand nom qu'il aurait pu établir, il passa son temps dans les fêtes et la débauche.

Son cœur fut élevé par ses succès, mais il fut loin d'en être fortifié, car l'usage déshonorant qu'il en fit, excita ses propres sujets à se rebeller contre lui. Mais l'orgueil de son cœur se manifesta plus spécialement dans sa manière d'agir avec les Juifs. S'étant rendu à Jérusalem, il y offrit des sacrifices et fut très-désireux d'entrer dans le lieu très-saint du temple, contrairement à la loi et à la religion de cette ville. En ayant été empêché, quoique avec beaucoup de difficultés, il quitta la ville, brûlant de rage contre toute la nation juive, et commença immédiatement contre eux une persécution terrible et implacable.

A Alexandrie, où les Juifs avaient résidé depuis les jours d'Alexandre et joui de priviléges, comme les citoyens les plus favorisés, quarante mille, suivant Eusèbe, soixante mille suivant Jérôme, furent tués pendant cette persécution. La révolte des Egyptiens et le massacre des Juifs n'étaient certainement pas de nature à le fortifier dans son royaume, mais suffisaient presque à le ruiner complétement.

Tempérance

Et je mis devant les enfants de la maison des Récabites des gobelets pleins de vin, et des tasses, et je leur dis: Buvez du vin. Et ils répondirent: NOUS NE BOIRONS POINT DE VIN. Jér. 35 : 5, 6.

L'ALCOOLISME.

PREMIER ARTICLE.

EXTRAIT de l'ouvrage de M. Baron, sur le *Paupérisme*, 1er prix du concours Pereire.

DANS ce moment, où la question de la répression des abusde l'alcoolisme est à l'ordre du jour, nous pensons être utiles à la cause défendue par tous les amis de la Société, en reproduisant ces pages encore inédites de l'ouvrage le plus remarquable écrit ces derniers temps sur le paupérisme.

L'ivrognerie est, sans contredit, le vice qui engendre le plus de misères.—Nous n'en sommes pas encore, en France, à cet excès du mal qui appelle une salutaire réaction: peut-être y marchons-nous. L'Angleterre, qu'il faut toujours citer en cette matière, y est arrivée; elle a vu son peuple dépenser annuellement, en liqueurs fermentées, des sommes colossales.

Déjà en 1833, le Dr. Chadwick estimait que la dépense en liqueurs fortes (sans compter le vin), dont la classe ouvrière consommait la plus grande partie, s'élevait annuellement, pour le Royaume Uni, à 45 ou 50 millions sterling (1 milliard 250 millions).

Le *Journal des Économistes* (1878, p. 33), nous apprend qu'on a évalué la dépense annuelle des ivrognes des trois royaumes au deux tiers de leur budjet total. Le budjet de la Grande Bretagne étant de 84 millions 500 mille livres sterlings, soit 2150 millions de francs, ce serait un peu plus de 1400 millions de dépenses annuelles.

Cette estimation serait au-dessous de la vérité, s'il faut en croire les Anglais eux-mêmes.—Aux dernières élections générales, on vit un parti nouveau autant qu'étrange, au point de vue politique, arborer son drapeau, celui de la tempérance. — Les *abstinents*, comme on appelle ceux qui, pour se guérir ou guérir leurs voisins de l'ivresse, s'abstiennent de toute boisson alcoolique, se sont jetés dans la mêlée sous le nom de *local option party*. L'option locale est le remède qu'ils préconisent contre le fléau de l'ivrognerie; il consiste à donner à chaque commune le droit de limiter le nombre de ses cabarets; pour ne pas opprimer une minorité altérée, la majorité serait des deux tiers des électeurs.

Or, d'après les manifestes électoraux de ce parti, qui compte, dit-on, 3 millions d'adhérents, et dont l'intervention contre les conservateurs aurait entraîné la chute de lord Beaconsfield et le triomphe de M. Gladstone, voici le point de vue auquel il s'est placé:

»nation, un ennemi acharné et impitoyable

«Nous avons chez nous, au cœur de la »qui lui tue chaque année de 90 à 100 mille »personnes, qui lève sur elle un impôt di»rect annuel de plus de 3 milliards et demi »de francs (montant de la consommation an»nuelle des boissons alcooliques), auxquels »il faut ajouter la dépense colossale qu'il »lui impose indirectement en frais de police, »de tribunaux, de prisons, etc., etc.

»Il a imprimé sur le nom de l'Angleterre, »qu'il a fait appeler une nation d'ivrognes »*(a drunken nation)* une tache plus sinistre »que n'importe quel échec diplomatique ou »militaire....

»Nous voterons donc pour ceux des can»didats qui, sans distinction de parti, pro»mettront de nous aider de la façon la plus »active à atteindre notre but....»

Aux Etats-Unis, le mal n'est pas moindre; Labourt (*Intempérance des classes laborieuses*, page 45) rapporte que: «En 1831, »sur 1969 indigents qui se trouvaient recueil»lis dans un dépôt de mendicité, il résulta »des renseignements fournis par les bureaux »de bienfaisance, que la misère de 1790 »d'entre eux était occasionnée par l'abus des »liqueurs spiritueuses.

»En 1832, 3000 personnes avaient été ad»mises dans la maison de travail de Salem »(Etat de Massachussets); il existe un cer»tificat du directeur de cette maison, attes»tant que, sur ce nombre, 2900 y avaient »été amenés directement ou indirectement »par l'intempérance.

»A New York, sur 572 adultes hommes, »qui, à la même époque, se trouvaient dans »la maison de charité, 20 au plus pouvaient »être regardés comme sobres, et 50 femmes »à peine, sur 601, appartenaient à cette ca»tégorie.»

Depuis lors, le fléau a dû s'étendre, car c'est là qu'ont débuté et que prospèrent les Sociétés de tempérance; c'est là qu'un congrès de 150 médecins a proclamé:

1° Que l'alcool devrait être mis au nombre des drogues pharmaceutiques;

2° Que l'usage des boissons alcooliques est la cause d'un grand nombre de maladies; qu'il détermine des appétits morbides chez les enfants des buveurs; qu'il est, dans une forte proportion, une cause efficiente de crimes et de paupérisme.

A l'intensité des efforts que fait une portion de ce pays pour guérir l'autre, on peut juger de la gravité du mal. Les femmes elles-mêmes s'en sont mêlées; la première victime d'un ivrogne est toujours sa femme ; elles ont embrassé la cause de la tempérance avec l'ardeur naturelle qu'elles mettent dans leur dévouement au bien, et aussi avec la passion d'un intérêt personnel. Peut-être réussiront-elles.

Le fléau n'a pas épargné la vertueuse Allemagne.—L'année dernière, dans une conférence tenue à Berlin, le professeur de médecine Vinkelburg constatait que:

«C'est surtout l'abus des liqueurs alcoo»liques qui peuple les hospices d'aliénés, »aussi bien que les prisons. Dans les pre»miers, les ivrognes figurent pour un tiers, »dans les prisons pour 40 pour 100 du chif»fre total.»

Bœttcher a constaté que, sur 150 indigents admis dans les maisons de travail allemandes, plus de 100 étaient ivrognes.

En Hollande, le genièvre cause des ravages non moins considérables. La dépense des classes ouvrières peut se chiffrer à 80 millions de francs environ, pour un pays dont la population totale est de 4 millions d'habitants.

Le nombre des malheureux qui succombent sous l'abus des liqueurs fortes est incalculable; chaque jour les journaux mentionnent des crimes et des accidents dûs à l'ivresse, suite de l'absorption immodérée des spiritueux.

Le gouvernement s'est ému: au mois d'août 1880, il a déposé un projet de loi qui tend à limiter le nombre des débits, à met-

tre certaines entraves à leur établissement, et à ordonner leur fermeture dans certains cas déterminés. Il a reconnu, en effet, que les progrès du mal avaient suivi l'augmentation continuelle des cabarets, dont le nombre avait été, malgré les majorations successives des droits d'accise, en croissant chaque année.

En Russie, le peuple s'enivre autant, et peut-être plus qu'ailleurs; mais il a une excuse que n'ont ni l'Allemand, ni le Hollandais, ni le Suisse, ni l'Américain, qui ont passé ou ont dû passer par l'école obligatoire chez eux. Son ignorance est profonde, comme sa superstition, et maintenant qu'il est libre, il profite de l'abolition du servage, comme un sauvage profite de l'arrivée des hommes civilisés, en jetant tout ce qu'il a pour l'eau de feu; il a d'ailleurs eu des initiateurs convaincus dans les honnêtes Allemands qui ont longtemps été les maîtres dans son pays. L'abolition du servage a produit une augmentation énorme des abus alcooliques; avant l'acte d'émancipation, un propriétaire corrigeait l'ivrogne en l'envoyant à la police avec un bon au porteur de 10 ou 20 coups de knout. De 1863 à 1869 la consommation de l'alcool a augmenté de 101 pour 100.—[Extrait de la *Poste du Nord*, organe du ministre de l'Intérieur, cité par le *Viest* de Saint-Pétersbourg, dans son mémoire du 11|23 mars 1869].—*Feuille d'Avis des Montagnes.*

A LA JEUNESSE.

ALEXANDRE LE GRAND.

SA FIN.

PAR JACOB ABBOTT.

DEUXIÈME ARTICLE.

ALEXANDRE fut extrêmement troublé par la prédiction des astrologues. Il suspendit sa marche et commença à considérer avec anxiété ce qu'il avait à faire. A la fin, les phylosophes grecs vinrent à lui et lui parlèrent pour le persuader que la science des astrologues n'était pas digne d'être crue. Les Grecs n'avaient aucune foi à l'astrologie. Ils prédisaient les événements à venir par le vol des oiseaux, ou par l'apparence que présentait la dissection des bêtes offertes en sacrifice.

A la fin pourtant, les craintes d'Alexandre furent tellement dissipées, qu'il résolut d'entrer dans la ville. Il s'avança donc avec toute son armée et fit une entrée des plus grandioses. Pourtant, aussitôt que l'excitation du premier jour fut passée, son esprit fut de nouveau abattu et il devint soucieux, craintif et malheureux.

Ephæstion, son ami personnel et son compagnon était mort pendant la marche vers Babylone. Il fut entraîné dans la tombe par les maladies produites par sa dissipation et ses vices. Alexandre fut extrêmement affligé de cette mort. Elle le jeta tout à coup dans un grand accès de découragement et de tristesse. Il se passa un long temps avant qu'il pût surmonter les réflexions mélancoliques et les présages que cet événement lui inspirait. Il résolut qu'aussitôt qu'il arriverait à Babylone, il rendrait tous les honneurs possibles à la mémoire d'Ephæstion, en lui faisant de magnifiques funérailles.

En conséquence, il envoya des ordres à toutes les villes et à tous les royaumes environnants pour recueillir une grande somme d'argent. Il fit démolir une partie de la muraille de la ville pour y élever un édifice monumental. Cet édifice fut construit d'une grandeur énorme et d'une architecture des plus soignées. Il fut orné de longues rangées de proues de navires pris par Alexandre dans ses victoires, et par des statues, des colonnes, des sculptures et des ornements dorés de toutes sortes. Il y avait des statues de Sirènes à l'entablement, près du toit, qui, par le moyen d'un mécanisme caché, chantaient des chants funèbres. Le coût de cet édifice, des jeux et des spectacles qui furent célébrés lors de son inauguration peut être estimé, suivant les historiens de cette époque, à une somme qui équivaudrait à cinquante millions de francs.

Il y avait pourtant encore quelques limites à l'extravagance et à la folie d'Alexandre. Il y avait en Grèce une montagne, le mont Athos qu'un certain sculpteur prétendit pouvoir creuser et façonner à la forme d'un homme—probablement couché. Il existait une petite ville sur l'une des pentes de la montagne, et une petite rivière prenant sa source d'un autre côté. L'artiste qui avait conçu une si prodigieuse pièce de sculpture dit qu'il façonnerait la statue de telle manière que la ville serait dans l'une de ses mains et que la rivière s'écoulerait hors de l'autre.

Alexandre écouta cette proposition. Le nom de mont Athos lui rappela l'essai de Xerxès, précédent roi de Perse, qui avait tenté, dans son invasion de la Grèce, de se frayer un chemin à travers les rochers du mont Athos. Il ne put réussir, mais laissa l'œuvre inachevée, comme un monument permanent de son insuccès. Alexandre résolut enfin de ne point tenter une telle sculpture. «Le mont Athos, dit-il, est déjà le monument de la folie d'un roi; je ne veux pas le rendre celui d'un autre.»

Aussitôt que l'excitation causée par les funérailles d'Ephæstion fut passée, l'esprit d'Alexandre retomba dans un état de triste mélancolie. Cet abattement, causé par la dissipation et le vice, semblait n'avoir d'autre remède que de nouveaux excès. Pourtant les traces de sa précédente énergie reparaissaient au point qu'il commença à faire de magnifiques plans pour l'embellissement de Babylone. Il commença à exécuter quelques-uns de ces projets. Il passait son temps, en un mot, dans d'étranges alternatives; un jour il formait de vastes plans avec un esprit décidé et énergique, le jour suivant il s'abandonnait à tous les excès de la dissipation et du vice. C'était un triste spectacle de voir cette âme autrefois si magnanime luttant encore, quoique de plus en plus faiblement, à mesure qu'il était subjugué par les irrésistibles empiétements de l'intempérance et du péché. Cette lutte se termina enfin brusquement de la manière suivante:

Un jour qu'il avait passé toute la nuit à boire et à faire débauche, les convives, au moment où l'on avait l'habitude de se séparer, proposèrent, au lieu de se quitter, de recommencer un second banquet à la fin du premier. Alexandre, déjà à moitié ivre, adopta chaleureusement la proposition. Ils s'assemblèrent donc de nouveau après un court intervalle. Ils étaient vingt présents à ce nouveau banquet. Alexandre, pour montrer combien il était loin d'avoir épuisé sa capacité de boire, commença à parier avec chacun des convives individuellement, puis il but à la santé de tous. Il y avait une grande coupe, appelée la coupe d'Hercule, qu'il fit apporter, et après l'avoir remplie jusqu'au bord, il la but à la santé d'un Macédonien nommé Protée. Ceci ayant été vivement applaudi par les convives, il ordonna que la grande coupe fût remplie de nouveau, et la vida comme la première fois.

C'en était fait de lui. Ses sens et sa force l'abandonnèrent, il tomba sur le plancher. Ils le transportèrent dans son palais. Une fièvre violente, que les médecins cherchèrent à calmer par tous les moyens possibles, le saisit. Aussitôt que les sens lui revinrent un peu, Alexandre se leva et voulut se persuader qu'il guérirait. Il commença à donner des ordres concernant l'armée et ses vaisseaux, comme si l'application de son esprit et de ses pensées au pouvoir et à l'empire pouvait lui aider à revenir du bord de la tombe, où il avait couru si follement. Dans le fait, il était convaincu qu'il ne mourrait pas.

Pourtant il remarqua bientôt que, malgré ses efforts pour être vigoureux et résolu, sa force baissait graduellement. Sa santé avait été trop ébranlée, et il vit bientôt qu'il ne vivrait plus longtemps. Il ôta sa bague portant son cachet d'un de ses doigts; c'était un signe qu'il sentait que tout était fini. Il passa son anneau à l'un de ses amis qui se tenait à côté de son lit. «Lorsque je ne serai plus, dit-il, transportez mon corps dans le temple de Jupiter Ammon, et enterrez-le là.»

Les généraux qui se tenaient autour de lui s'avancèrent l'un après l'autre et baisèrent sa main. L'ancienne affection qu'ils avaient pour lui se raviva, lorsqu'ils le virent sur le point de les quitter pour toujours. Ils lui demandèrent à qui il désirait laisser l'empire. «Au plus digne», dit-il. Il voulait dire sans doute, par cette réponse évasive, qu'il était trop faible et épuisé pour penser à de telles affaires. Il savait probablement qu'il était inutile pour lui d'essayer de contrôler le gouvernement de l'empire après sa mort. Dans le fait, il dit qu'il prévoyait qu'on lui ferait de sanglantes funérailles. Peu après cela il mourut.

Les palais de Babylone furent aussitôt remplis de cris de deuil, suivis d'amères et interminables disputes à propos de la succession. Le but de la vie d'Alexandre n'avait point été d'établir des gouvernements fermes et organisés dans les contrées qu'il avait conquises, d'encourager l'ordre, la paix et l'industrie parmi les hommes, et d'introduire dans les affaires un esprit de système et de régularité, de manière à laisser le monde dans une condition meilleure qu'il ne l'avait trouvé. A cet égard, sa conduite présente un grand contraste avec celle de Washington. Le but de Washington était de mûrir et de perfectionner des organisations qui subsisteraient et prospèreraient d'elles-mêmes sans lui; et il retirait continuellement sa main des affaires publiques, prenant un plus grand plaisir à la marche indépendante des institutions qu'il avait formées et protégées, qu'à exercer lui-même le pouvoir. Alexandre, d'un autre côté, tendit toute sa vie à agrandir et à fortifier son propre pouvoir. Il était tout en tous. Il désirait qu'il en fût ainsi. Il ne pensa jamais au bien-être des contrées qu'il avait soumises à son autorité et ne fit rien pour les préserver de l'anarchie et des guerres civiles qu'il savait très-bien devoir éclater un jour à travers son vaste empire, aussitôt que son pouvoir prendrait fin.

Le résultat fut tel qu'on pouvait le prévoir. Le vaste champ de ses conquêtes devint, pendant de longues et pénibles années après la mort d'Alexandre la proie des guerres civiles les plus cruelles et les plus persistantes. Chaque général et chaque gouverneur s'empara du pouvoir que la mort d'Alexandre laissa entre ses mains et essaya d'en défendre la possession contre les autres. Ainsi la dévastation et la misère que

ses conquêtes avaient values à l'Europe et à l'Asie continuèrent pendant de nombreuses années durant le long et terrible cours de leur retour à leur condition originelle.

Pourtant, suivant l'exigence du moment, les généraux assemblés à la cour essayèrent de désigner l'un d'eux pour prendre le commandement immédiat. Ils employèrent à cet effet une semaine, dans d'orageux débats. Alexandre n'avait point laissé d'héritier légitime, et il avait décliné, comme nous l'avons vu, de nommer un successeur lorsqu'il était sur son lit de mort. Parmi ses femmes—si tant est qu'on puisse les nommer ses femmes—il en était une nommée Roxane, qui eut un fils peu après sa mort. Ce fils fut en définitive choisi pour son successeur, mais en même temps, un certain parent, nommé Aridée, fut nommé par les généraux pour prendre le commandement. L'élection d'Aridée fut une espèce de compromis. Il n'avait ni talent, ni capacité quelconque, et fut précisément choisi par les autres à cause de cela, chacun pensant que si un imbécile comme Aridée était nominalement roi, il pourrait s'arranger de manière à prendre lui-même possession du pouvoir réel. Aridée accepta cet arrangement, mais il ne fut jamais capable d'être roi autrement que de nom.

Dans le même moment, lorsque la nouvelle de la mort d'Alexandre se répandit à travers l'empire, elle fut reçue très-différemment, suivant les sentiments personnels, respectivement à la manière d'agir d'Alexandre avec les divers personnages et les puissances auxquels la nouvelle parvint. Quelques-uns, qui avaient admiré sa grandeur et l'éclat de ses exploits, sans en avoir goûté eux-mêmes les fruits amers, pleurèrent sa mort et s'en lamentèrent. D'autres, dont la fortune avait été ruinée, et dont les amis et les parents avaient été détruits dans le cours de ses victoires, se réjouirent de ce que celui qui avait été un tel fléau et une telle malédiction pour les autres, était tombé finalement sous le juste jugement du Ciel.

Ecole du Sabbat.

LEÇONS SUR L'HISTOIRE DU NOUVEAU TESTAMENT.

LEÇON XXVI.

SERMON SUR LA MONTAGNE.
MATT. V, 1–36

1. A qui Jésus parle-t-il, lorsqu'il dit: «Vous êtes le sel de la terre»? Mat. 5 : 13.

2. Qu'a-t-il dit du sel qui a perdu sa saveur?

3. De quelle manière les disciples de Christ peuvent-ils avoir un effet salutaire sur autrui?

4. De quelle manière peut-on perdre sa saveur?—En ne vivant point selon ce que l'on professe de croire.

5. Dans quel sens les disciples de Christ peuvent-ils être regardés comme la lumière du monde?

6. Quel précepte Jésus donna-t-il à l'égard de la lumière que les disciples doivent répandre?

7. Quelle signification ce précepte peut-il avoir pour ceux qui vivent dans les monastères?

8. Cela nous autorise-t-il à éviter complétement la société de nos voisins?

9. Comment montre-t-il l'inconséquence d'une telle conduite? Verset 15.

10. Que dit Jésus concernant la relation de sa mission avec la loi et les prophètes?

11. Combien de temps dit-il que durerait toute partie de la loi?

12. Que dit-il de ceux qui violeraient même le plus petit de ces commandements et enseigneraient aux autres à les violer?

13. Que dit-il de ceux qui les accompliraient et les enseigneraient?

14. Que dit-il du degré de justice indispensable pour entrer dans le royaume des cieux?

15. Quelle allusion Jésus fit-il au sixième commandement?

16. Que dit Jésus de celui qui se met en colère sans cause contre son frère? Vers. 22.

17. Que dit-il de certaines expressions insultantes?

18. Comment Jésus montre-t-il que les frères doivent se réconcilier les uns avec les autres, afin de pouvoir offrir un culte que Dieu accepte? Vers. 23, 24.

19. Comment montre-t-il que nous pouvons pécher en nourrissant des pensées et des désirs mauvais aussi bien que par des actes extérieurs? Vers. 27, 28.

20. Comment montre-t-il que nous devons abandonner tout ce qui nous fait tomber dans le péché, quelque cher que cela nous puisse être? Vers. 29.

21. Comment cette même leçon est-elle répétée au verset 30?

22. Comment reprend-il ceux qui pensent que les liens du mariage peuvent être rompus pour des choses légères? Vers. 31, 32.

23. Quelle allusion Jésus fait-il au troisième commandement?

24. Quelle leçon donne-t-il dans les versets 34 et 35?

25. Comment la continue-t-il au vers. 36?

26. Comment Jésus enseigne-t-il que nos paroles doivent toujours être simples et naturelles, et que nous ne devons jamais les appuyer d'un serment?

LEÇON XXVII.

SERMON SUR LA MONTAGNE, SUITE.

1. POURQUOI Christ dit-il: «Vous avez *entendu*»?

2. Qui a dit les choses desquelles il parle? Ex. 20 : 22 ; 21 : 24.

3. Que demande cette loi? Lév. 24 : 20; Deut. 19 : 21.

4. Comment les Juifs avaient-ils détourné cette loi de son vrai sens?

5. Quelle leçon Jésus veut-il nous enseigner, en la rappelant?—Cette loi exigeait que celui qui faisait un outrage à son prochain fût puni par les officiers civils qui lui infligeaient le même mal qu'il avait fait. Beaucoup de Juifs s'étaient vengés en punissant de leurs propres mains ceux qui leur avaient fait tort. Christ voulait nous enseigner que nous devons laisser aux officiers civils ou à Dieu, le soin de punir ceux qui nous ont fait du mal.

6. De quelle sorte de mal Christ parle-t-il dans ces paroles: «Je vous dis de ne pas résister à celui qui vous fait du mal»?—L'oppression de nos persécuteurs.

7. Que veulent dire ces mêmes paroles?—Que nous ne devons pas nous venger. 1 Thess. 5 : 15.

8. Que devons-nous faire, si quelqu'un nous frappe sur une joue?

9. Quelle semble être la leçon enseignée par ce précepte?—Que la vengeance appartient à Dieu.

10. Par quel précepte notre Seigneur enseigna-t-il qu'il vaut mieux souffrir tort sur tort, que de s'engager dans une querelle qui aurait probablement pour résultat quelque chose de plus sérieux qu'une perte de propriété?

11. A quelle coutume est-il probablement fait allusion au verset 41?—Aux *Angaris*, courriers persans qui pouvaient obliger toute personne qu'ils rencontraient, à leur aider. Ce pouvoir arbitraire était également exercé par les Romains sur les Juifs.

12. Quel serait le résultat probable d'une générosité et d'une bienveillance telles que l'on montrerait en obéissant au précepte donné dans ce verset?—Cela ferait naître les mêmes sentiments chez les personnes ainsi servies.

13. Devons-nous donner indistinctement à quiconque nous demande? Deut. 15 : 7–11.

14. Quelle serait la plus grande erreur—de donner à des gens indignes, ou de se détourner de celui qui est dans le besoin?

15. Sur quel principe devons-nous prêter? Luc 6 : 35.

16. Quels textes peut-on rappeler pour justifier les paroles du verset 43?—Le sentiment exprimé dans la dernière partie de ce verset n'est point approuvé par la Bible; mais les Juifs semblaient envisager comme admis qu'il était juste de haïr ses ennemis quoiqu'il nous soit enseigné dans un si grand nombre de passages d'aimer notre prochain. Voyez Lév, 19 : 18 ; Mat. 19 : 19 ; 22 : 39 ; Marc 12 : 31 ; Luc 10 : 27 ; Rom. 13 : 9 ; Gal. 5 : 14 ; Jacq. 2 : 8 ; etc.

17 De quelle nature devraient être nos prières pour ceux qui nous persécutent?—Nous devrions prier pour leur conversion. —Répondre par de bonnes paroles à leurs malédictions.

18. Que devenons-nous en faisant cela? Vers. 45.

19. Quel exemple Dieu nous a-t-il donné?

20. Qu'est-il dit de ceux qui n'aiment que ceux qui les aiment?

21. De quelle manière la moralité du chrétien doit-elle être plus élevée que celle des publicains et des païens?

22. Dans quel sens devons-nous être parfaits? Vers. 48 ; Luc 6 : 36.—En étant miséricordieux et pleins de charité, comme Dieu.

23. Comment devons-nous faire la charité? Mat 6 : 1, 2.

24. Quel en sera le résultat, si nous le faisons pour être vus des hommes?

25. Que veut dire «ne fais pas sonner la trompette devant toi»?—Probablement faire grande parade de sa générosité pour attirer l'attention des hommes.

26. Que comprenons-nous par l'expression: «Que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite»?

27. Quel sera le résultat de cette manière d'agir? Vers. 4.

28. Comment pouvons-nous reconnaître la prière de l'hypocrite? Vers. 5.

29. Quelle sorte de prières faisaient-ils aux coins des rues et autres places publiques?

30. Quel est le caractère des prières des païens? Vers. 7.

31. Quelle erreur commettent-ils?

32. Quelle considération devrait nous garder contre cette erreur?

33. Répétez la prière que le Seigneur nous a donnée comme modèle.

34. A quelle condition notre Père céleste nous offre-t-il le pardon? Vers. 14, 15.

G.-H. BELL.

AVIS.—Le numéro actuel des SIGNES DES TEMPS a été très-retardé par différentes causes qui ne pouvaient être évitées: 1. Une série de réunions annuelles. 2. Une conférence générale européenne de personnes occupées à notre œuvre. 3. Le déménagement de notre bureau dans une maison plus spacieuse. Nous espérons pouvoir sous peu imprimer LES SIGNES DES TEMPS au commencement de chaque mois.

Les Signes des Temps

Le Septième Jour est le repos de l'Eternel, ton Dieu.

BALE (SUISSE), OCTOBRE 1882.

SOMMAIRE.

PAGE

Articles Variés.—LE SOUVERAIN PONTIFE et l'Eglise de Rome, Soutiens de la Vérité par l'Accomplissement des Ecritures ; Considérations sur l'Article XXXIme de la Confession de Foi des Eglises Réformées de France . . . (Discours par M. Gaussen) 49
Agence Divine dans les Convulsions Terrestres. . 50
Fête des Tabernacles 52
UNE CONVERSATION concernant la DESTINÉE DE L'HOMME—La Punition des Injustes aura lieu lorsque notre Terre sera fondue par le Feu 53
La Sainteté du Sabbat selon le Nouveau-Testament . 54
Parabole des Talents 55
Accident de Chemin de Fer. 55
Conférence Annuelle Suisse. 64
Conférence Européenne. 64
Correspondance.—Extraits de Lettres 55
Articles des Rédacteurs.—Le Caractère de Jonathan 56
Remarques sur le Quatrième Chapitre de Zacharie . 56
L'Epître aux Galates—(Conversation) 57
Pensées Critiques et Pratiques sur le Livre de Daniel —Explication du Chapitre XI, 1-12--Une Prophétie Littérale 59
Digne d'Imitation 64
Tempérance.—L'Alcoolisme. 64
A la Jeunesse.—ALEXANDRE LE GRAND.—Sa Fin. . 62
École du Sabbat.—Leçons sur l'Histoire du N.-T. . 63
Notes.—Fédération Britannique, Continentale et Générale—La Tempérance—Remarques—Départ de M. Haskell—Trois Destinées—Avis à Nos Abonnés 63, 64

CONFÉRENCE ANNUELLE SUISSE.

NOTRE Conférence annuelle a eu lieu à Tramelan, comme les deux années précédentes ; commencée le 8 septembre, au soir, elle s'est prolongée jusqu'au 11 à midi.

La Conférence s'ouvrit par un discours prononcé par M. le pasteur Haskell, d'Amérique, qui avait été envoyé en Europe pour visiter nos missions et nos frères d'Angleterre et du continent. Avant de retourner en Amérique, où il était impatiemment attendu, il put encore présider nos assemblées de Tramelan avec frère Andrews.

Ses discours, traduits par frère J. Erzenberger et frère Ad. Wuilleumier, furent tous très-intéressants, instructifs et édifiants. Toutes ses exhortations, tous ses enseignements, appuyés d'une longue expérience, et animés de cet esprit de charité qui distingue le ministre de Christ, furent écoutés avec une grande attention et fort appréciés.

Il encouragea l'assemblée à persévérer dans l'œuvre missionnaire, montrant par plusieurs exemples, la main de Dieu dirigeant les événements et se choisissant des moyens d'action où tout effort semblait en pure perte. Il fit aussi plusieurs remarques très à propos sur le paiement des dîmes, montrant clairement par la Bible que la dîme de notre revenu appartient à la cause de Dieu. La dernière réunion fut une assemblée de prières pour demander à Dieu des bénédictions spéciales. Une quarantaine de personnes prirent la parole, et nous ne doutons point que le Seigneur n'ait entendu nos supplications.

L'ancien comité fut réélu, ainsi que le caissier fr. J.-E. Dietschy de Tramelan. Frère Ad. Wuilleumier de Chaux-de-Fonds fut élu secrétaire. Frère Gustave Roth de Tramelan fut réélu caissier du Fonds des Pauvres.

Des remerciements ont été votés à l'adresse du Comité de notre mission en Amérique, non-seulement pour son aide et son intérêt en faveur de notre mission en Europe, mais encore pour l'encouragement qu'il nous a donné en nous envoyant fr. S.-N. Haskell.

La Municipalité de Tramelan nous avait gracieusement accordé une salle d'école pour la durée de notre conférence, ce dont nous lui avons témoigné notre reconnaissance.

Nous pensons que cette conférence a été une des plus profitables que nous ayons eues, et nous nous sentons plus que jamais encouragés à persévérer dans la vérité jusqu'à la venue du Seigneur. L. A.-S.

DIGNE D'IMITATION.

PLUSIEURS de nos frères en Suisse se sont efforcés de nous aider dans la circulation des SIGNES DES TEMPS. Ils ont eu la pensée de faire insérer un avertissement convenable dans plusieurs journaux du pays, expliquant la nature et le but des SIGNES, et offrant de l'envoyer gratuitement pendant quatre mois à toute personne qui le demanderait, en s'adressant soit à eux-mêmes, soit à notre bureau à Bâle.

Voici l'avis qu'ils ont fait insérer:—

Les Signes des Temps

JOURNAL RELIGIEUX, MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

Société des Adventistes du 7me Jour.

Ce Journal traite les Sujets suivants :—

ACCOMPLISSEMENT des Prophéties nous amenant à la Fin des Temps.—Il enseigne l'Obéissance aux Commandements de Dieu et la Foi en Christ.—Second Avénement de Christ et Phénomènes précédant sa Venue.—Nature de l'Homme et sa Destinée Finale.—Jugement.—Vie à Venir.—Histoire Ancienne au Point de Vue Biblique. —Tempérance.—Il cherche à Corriger les Dogmes et les Erreurs introduits par l'Eglise Romaine dans le Christianisme, et à rétablir les enseignements Bibliques.

Ce Journal sera envoyé **gratuitement** pendant 4 mois à toute personne qui en fera la demande.

☛ S'ADRESSER:—

Bureau des SIGNES DES TEMPS,

BALE, (Suisse).

Si quelques-uns de nos amis de France, d'Italie ou de toute autre contrée, jugeaient convenable de faire insérer un tel avis dans un journal quelconque, nous fournirions gratuitement les numéros des SIGNES DES TEMPS qui seraient demandés.

Fédération Britannique, Continentale et Générale.—Nous regrettons de n'avoir pu donner avis d'une conférence générale de cette société, qui s'occupe à sauver des jeunes personnes des piéges de la séduction. La conférence eut lieu en septembre, mais notre journal de ce mois avait été imprimé et envoyé avant que nous eussions reçu l'avis de cette assemblée. L'organe de la Société est le *Bulletin Continental,* publié à Neuchâtel. Prix, pour la Suisse, 3 fr. 20, pour l'étranger, 3 fr. 60. Ce journal est digne d'être soutenu par tout ami de la vertu et de la morale.

CONFÉRENCE EUROPÉENNE.

CETTE Conférence a été tenue à Bâle sous la présidence de fr. S.-N. Haskell, pasteur.—Nous tirons la note suivante, relative à cette Conférence, des *Signs of the Times*, de Southampton, Angleterre :—

Du 14 au 17 septembre passé, nous avons eu le privilége d'assister à une conférence des pasteurs Adventistes du Septième Jour de Grande-Bretagne, Norvége, Suède, Danemark, Allemagne et Suisse. Dans cette assemblée, il a été résolu d'organiser une Conférence Européenne, dont l'objet est d'encourager l'œuvre missionnaire en établissant des relations plus intimes entre les frères des différentes nations de l'Europe, ainsi qu'entre eux et les frères d'Amérique. Il fut choisi un Comité exécutif de trois membres, un secrétaire et un caissier. Une assemblée de nos ministres aura lieu annuellement, et si les circonstances l'exigeaient, des conférences extraordinaires pourraient être convoquées par le Comité.—Le Comité pour l'année courante se compose de J.-N. Andrews, J.-N. Loughborough, J.-G. Matteson ; secrétaire, A.-A. John ; caissier, C.-M. Andrews. La conférence qui vient d'être tenue fut une source d'encouragements pour toutes les personnes présentes, qui s'en sont retournées fortement encouragées à poursuivre leurs travaux avec une nouvelle énergie et une pleine confiance au Seigneur.

J.-N. LOUGHBOROUGH.

La Tempérence.—Bulletin de la Société Française de Tempérance, association contre l'abus des boissons alcooliques. 2me Série T., III Année 1882.—No 3.

Ce journal est toujours rempli d'articles scientifiques de valeur, sur le sujet de la tempérance. *Adresse :* M. le Dr LUNIER, rue de l'Université 6, PARIS.

L'ESPACE nous manque pour répondre dans ce numéro aux nombreuses questions qui nous ont été adressées par notre correspondant M. A. D. Nous espérons le faire dans notre numéro de novembre. Pour la même raison, plusieurs articles intéressants destinés à ce numéro, n'y peuvent paraître.

NOUS VENONS D'APPRENDRE que le pasteur S.-N. Haskell, et frère et sœur Gardner se sont embarqués à Londres pour l'Amérique, lundi 16 octobre. Nous espérons qu'ils ont eu un heureuse traversée et qu'ils sont bien arrivés dans leur pays natal.

TROIS DESTINÉES, ou une **NOUVELLE SERVITUDE.** Prix Fr. 3, 328 pages. Lausanne, GEORGES BRIDEL, éditeur. Cet ouvrage a pour but de montrer comment notre destinée est déterminée par les relations que nous formons et les circonstances dans lesquelles nous nous plaçons pendant le jeune âge. Il donne l'histoire de trois jeunes personnes et montre ce qu'ils devinrent pendant leur vie en conséquence de leurs relations pendant leur jeunesse. Le dessein de l'auteur est d'enseigner aux jeunes gens la crainte de Dieu avant leur entrée dans la vie active, et en particulier l'importance d'observer un jour de repos consacré au service divin.

REÇU pour Mme Veuve RIBTON : Anonyme Fr. 5. M. Ramuz Fr. 2. Melle Braschler Fr. 7.40. M. Ruegger Fr. 5. M. et Mme Gros Fr 20. M. Buzom Fr. 10.

NOUS prions tous nos amis de nous envoyer des **adresses** pour que nous puissions envoyer des **spécimens** de notre journal à un grand nombre de personnes.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS FRANÇAISES.

LA SOCIETÉ DES ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR tient en vente les brochures et les traités suivants:—

1.	**Le Règne Millénaire.** (*†)	16 pages	10 cts.
2.	**Le Second Avénement;** (*) Objet et Proximité de cet Evénement, et Manière dont il aura lieu.	32 pages	20 cts.
3.	**Les Deux Trônes,** (*) représentant le Royaume de la Grâce et le Royaume de la Gloire.	32 pages	20 cts.
4.	**Le Jugement,** (*) Ou les Enseignes de Daniel conduisant vers la Sainte Cité. . .	16 pages	10 cts.
5.	**Le Sanctuaire de la Bible.** (*†) . .	20 pages	15 cts.
6.	**Quel Jour Observez-vous et Pourquoi?** (*)	8 pages	5 cts.
7.	**Explication de Matthieu XXIV,** Ou Signes frappants de la Seconde Venue de Christ. (Avec couverture)	56 pages	50 cts.
8.	**Le Sabbat de la Bible.** (†) . . .	32 pages	20 cts.
9.	**Le Premier Message d'Apocalypse.** (†)	16 pages	10 cts.
10.	**Le Second « «**	16 pages	10 cts.
11.	**Le Troisième « «**	32 pages	20 cts.
12.	**Perpétuité des Dix Commandements.**	40 pages	25 cts.
13.	**Les Souffrances de Christ.** (*) . .	32 pages	20 cts.
14.	**Les Deux Lois.** (*†)	16 pages	10 cts.
15.	**La Loi et l'Evangile**	16 pages	10 cts.
16.	**Le Sabbat dans la Prophétie** . . .	32 pages	20 cts.
17.	**La Vérité Présente.** (*)	24 pages	15 cts.
18.	**L'Esprit de Prophétie.** (*)	16 pages	10 cts.
19.	**Le Mémorial du Créateur**	16 pages	10 cts.
20.	**Le Salut par Christ**	16 pages	10 cts.
21.	**Christ dans l'Ancien Testament.** . .	16 pages	10 cts.
22.	**Pouvons-nous Savoir?** (*†) . . .	8 pages	5 cts.
23.	**L'Avénement de Christ,** sa Nature et la Purification du Sanctuaire	48 pages	30 cts.
24.	**Le Septième Jour.**	8 pages	5 cts.
25.	**La Fin est-elle Proche?** (*) . . .	8 pages	5 cts.
26.	**Le Sabbat de l'Eternel.** (*†) . . .	16 pages	10 cts.
27.	**L'Homme est-il Immortel?** (*†). .	8 pages	5 cts.
28.	**Le Serpent d'Airain,** ou le Salut par Christ	16 pages	10 cts.
29.	**La Septième Partie du Temps,** etc.	32 pages	20 cts.

Les traités marqués d'un **astérisque** (*) sont aussi imprimés en **allemand**, et ceux qui sont marqués d'une **croix** (†) sont imprimés en **italien.**

☛ **Adresser** (franco) : **M. J.-N. ANDREWS, Bureau des Signes des Temps, Bâle (Suisse.)**